

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 24 SEPTEMBRE, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 18 septembre 2018, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt cinq, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. THYSS, M. BEAUFILS, Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme CLAUDIC, M. NICOLAS, M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente deux

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme KHALED, M. VANDAELE par M. RUPP, Mme PEPIN par Mme BARBAUT, Mme CLISSON-RUSEK par Mme SPIERS, M. DE LAMBILLY par M. CHEVREAU, Mme MAURICE par Mme THIBAUT

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 31

M. DELRIEU est installé en tant que conseiller municipal à 19 heures 14

M. LOREC, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 19
M. ANCELIN, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 51

M. LOREC quitte la séance à 20 heures 58
M. THYSS quitte la séance à 20 heures 58

oooooooooooooooo

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

oooooooooooooooo

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que Monsieur Joseph HAYAR a accepté de prendre le secrétariat de séance.

Monsieur le Maire : Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer pour ce Conseil.

oooooooooooooooo

2. Installation de Monsieur Denis DELRIEU dans ses fonctions de conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Jérôme FORTIN

Monsieur le Maire : Premier point, nous avons reçu la démission de Monsieur Jérôme FORTIN. En son absence, je tenais à le remercier pour tout le travail qu'il a accompli durant ces 4 années. Il est remplacé par Monsieur Denis DELRIEU qui est présent et que je propose d'installer dans ses fonctions. Si vous voulez bien vous avancer s'il vous plaît pour prendre place au sein de ce Conseil Municipal. Bienvenue. (*applaudissements*)

3. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2018

Monsieur le Maire : Le point suivant, c'est l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin. Avons-nous reçu des remarques ? Y a-t-il des remarques en séance ? Pas de remarques. Je propose d'approuver ce procès verbal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

M. THELLIEZ : Oui, tout simplement parce que je n'étais pas présent.

Monsieur le Maire : Une abstention de Monsieur THELLIEZ et Monsieur DELRIEU, et Madame BROUTIN. Ce procès verbal est approuvé.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme BROUTIN, M. DELRIEU, M. THELLIEZ)

MAJORITE

Le point suivant concerne le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2018.

4. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2018

Monsieur le Maire : Il n'y a pas non plus de remarques ? Des questions en séance ? Pas de questions en séance.

Qui s'abstient ? Monsieur THELLIEZ et Monsieur DELRIEU. Ce procès verbal est approuvé.

Résultat du vote : Votants 32

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. THELLIEZ et M. DELRIEU)

MAJORITE

Vous avez ensuite, sur le document de synthèse qui vous a été transmis, le compte-rendu des décisions que j'ai prises à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal.

5. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre de décisions. Il y en a exactement 25. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Monsieur LETTRON, Monsieur DELRIEU, Monsieur HERTZ et Madame THIBAUT. Monsieur LETTRON s'il vous plaît

M. LETTRON : Plusieurs points. Le point numéro 2, j'aimerais savoir comment a été calculé le loyer.

Par qui ? Avec quelle méthode ? Pourquoi pas 3 212 ? Pourquoi pas 2 005 ?

Point 4, j'aimerais savoir de quel arrêté de permis de construire il s'agit.

Point 5, de quel permis de construire il s'agit.

Après, il y a le point 8, et sur le terrain synthétique je ne comprends pas bien les chiffres qui sont annoncés. Sur le point 8, on parle de 444 351 € alors que sur le point 10, qui parle de la même chose, à moins qu'il y ait 2 terrains synthétiques mais j'ai du rater le 2^{ème}, on parle de 890 594. Je n'ai pas bien compris comment d'un point à l'autre on pouvait doubler le montant.

Et puis, je ne comprends pas bien le point 12, on est déjà en train de demander des subventions pour des décisions qui ne sont pas encore prises. Ça sera tout pour aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DELRIEU.

M. DELRIEU : Mes questions concernent le point numéro 2 au sujet du bail commercial concédé à l'entreprise de crêperie. Il est stipulé que c'est un bail de 9 ans qui est prévu, ce qui est une durée assez longue, classique dans les baux commerciaux mais néanmoins pour un immeuble municipal ça veut dire que ça obère de son devenir pour les 9 prochaines années. Y a-t-il prévu des clauses de résiliation anticipée ou pouvoirs, si d'autres projets venaient à arriver dans le débat public, permettraient de récupérer ces locaux pour un autre usage ? C'était ma première question.

Ma deuxième question concerne le point numéro 8 sur le remplacement du gazon synthétique du stade Charpentier. Je voulais savoir quelle avait été la réflexion à ce sujet, sachant que le gazon

synthétique en lui-même c'est un produit qui n'est pas sans poser de questions ; des études assez récentes en ont parlé, c'est une solution qui n'est pas exempte de problèmes. Je voulais savoir, compte tenu du montant de l'investissement qui est quand même très conséquent, pour un investissement d'une durée de vie assez courte, de l'ordre d'une dizaine d'années, quelle avait été la réflexion pour ce choix par rapport au choix d'un revêtement naturel en herbe qui était la situation antérieure avant ces revêtements en plastiques, pour un certain nombre de raisons d'ordre environnemental. Les problèmes que pose de ce revêtement sont assez importants. Je voulais savoir quelle avait été la réflexion là-dessus ? Quelles sont les études qui ont permis ce choix ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ, s'il vous plaît.

M. HERTZ : Merci Monsieur le Maire. D'abord, disons à propos de la rénovation de la Villa Saint-Cyr, il me semble me rappeler que ça avait été prévu puis retardé, puis maintenant on voit apparaître ça avant la fin de l'année. J'aurais voulu savoir comment a été opérée la procédure d'appel d'offres, parce que les montants certes sont en dessous des seuils mais quand on fait la somme des différents montants, ça finit par faire beaucoup sur l'ensemble des 3 lots.

L'autre question que j'avais à poser concerne le point 25, décision relative à l'autorisation d'occupation d'une salle du cours Florian pour une association de théâtre. C'était pour savoir si cette location, je n'ai rien contre le fait que cette location se fasse mais c'est pour savoir si ça correspond à une politique de la ville pour mettre un petit peu plus le théâtre à l'honneur dans notre Ville.

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Sur les points 7/8, je regrette que la commission finances traite de certains dossiers de quelques centaines d'euros alors que 2 marchés de 437 K€ et 444 K€ sont passés dans le cadre des délégations, sans présentation ni discussion. Et on voit avec les questions posées par mes collègues qu'on aurait utilement pu en discuter puisqu'il y a des questions sur ces sujets.

Point 24, nous ne cesserons de regretter, tout particulièrement Florence MAURICE et moi qui y avons représenté pendant des années les parents d'élèves, cette instance de concertation qu'était la Caisse des Ecoles. Aujourd'hui, nous apprenons une décision d'augmentation de 2 % des tarifs des accueils de loisirs dans le cadre des délégations sans autre détail.

Enfin, point 25 pour compléter un peu la question de mon voisin. Plus généralement, quelle est la politique culturelle de la Ville ? Par exemple, pour l'apprentissage du théâtre, y a-t-il une cohérence entre le périmètre de la Ville et les 2 offres proposées par l'association mentionnée dans ce point et le CAEL dont la fréquentation est en chute libre pour cette activité ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre dans l'ordre des questions qui ont été posées. Tout d'abord, pour le bail du local qui a été signé avec la SASU Crêperie de l'Ancienne Poste, le calcul du loyer. Monsieur DEBAILLEUL, vous pouvez donner quelques éléments ?

M. DEBAILLEUL : Oui le calcul du loyer s'inscrit dans un prix moyen qui est pratiqué sur la Ville et que nous pratiquons déjà dans la Ville et qui est de 315 € par m² par an.

Monsieur le Maire : C'est au prix du marché de la Ville. Et le bail de 9 ans, en termes de bail commercial ?

M. DEBAILLEUL : Bail 3.6.9. effectivement

Monsieur le Maire : Bail 3.6.9., qui est un bail classique comme bail commercial. Il faut aussi savoir que cette entreprise fait des investissements assez lourds et donc a besoin de pouvoir les amortir.

Ensuite, les points 4 et 5 qui concernent des recours contentieux, concernant le premier permis concerne l'opération sur l'ancienne clinique rue Léon Bloy ; et le 2^{ème} recours concerne une extension pour un pavillon qui est situé 6 rue Cécile Vallet. Ensuite le point 7, qui concerne le marché concernant la Villa Saint-Cyr. Le marché se situe sous les seuils du MAPA globalement, donc il a de toute façon été présenté en commission.

Le point 8, c'est le terrain auquel je peux lier aussi le point 10. Le revêtement de ce terrain de football était à remplacer, vous le savez tous, il était ancien, il était dans une situation de non-

conformité, c'est une situation de vétusté assez avancée. A ce moment-là, vous avez raison, il y a eu beaucoup de questions à propos de la dangerosité des produits synthétiques qui ont été utilisés, on a même reculé le choix du produit ou même la réflexion dans l'attente d'une analyse faite par l'ANSES. Cette analyse nous a été communiqué récemment. Je vous lis la conclusion : « L'ANSES convient que pour la santé humaine, les expertises sur les risques liés à l'exposition de sportifs et d'enfants utilisateurs de terrain synthétique, ainsi que de travailleurs impliqués dans la pose et l'entretien de ce terrain, concluent majoritairement à un risque sanitaire négligeable. » Voici la conclusion de l'ANSES. Néanmoins, on n'a pas reconduit exactement la même solution que la solution précédente. On a pris une solution qui est à base de produits plus naturels que les produits qui étaient utilisés pour l'ancien terrain. Quant à dire qu'on remet du gazon avec un entretien hebdomadaire, en région parisienne c'est difficile d'avoir un entretien hebdomadaire. Il est rare aujourd'hui qu'une commune choisisse des revêtements de gazon naturel.

Ensuite, le point 12 qui concerne la demande, (*hors micro*) alors la différence de prix pardon sur le 10. Nous avons demandé une subvention et c'est le double effectivement, tout simplement parce que le dossier de subvention concerne les 2 terrains. Parce que pour l'instant on ne rénove qu'un seul terrain mais on demande la subvention pour l'ensemble des 2 terrains. Le second terrain sera vraisemblablement rénové l'année prochaine.

Pour ce qui est du dossier de demande de subventions dans le cadre du projet extension d'évolution des horaires de la médiathèque. D'abord c'est un projet qui concerne à la fois l'étude dont nous allons parler, vous avez posé une question à ce propos Monsieur LETTRON. Et puis, c'est pour prendre date, suite au rapport ORSENNA, pour prendre date pour s'inscrire dans le cadre de ces subventions.

Ensuite, le point 24, la revalorisation de la retarification de l'accueil de loisirs, on applique une revalorisation de 2 % qui correspond à la revalorisation des services qui sont fournis et des coûts qui sont appliqués et qui aujourd'hui malheureusement sont assez proches de l'inflation actuelle.

Le point 25 qui concerne le cours Florian, Monsieur ANCELIN n'est pas arrivé. C'est une association qui organise des cours de théâtre et de la formation au théâtre. On est heureux d'avoir une association supplémentaire qui s'occupe de l'apprentissage du théâtre à Bourg-la-Reine. Je ne savais pas qu'il y avait une baisse côté CAEL, je pense que c'est bien d'avoir plusieurs offres pour nos concitoyens.

Ensuite, on vous rend compte des marchés qui ont été passés. Et également, les DIA que nous avons signées. Simplement, pour les cessions de fonds et baux de commerces, vous pouvez voir qu'il y a 3 fonds de commerce qui ont été cédés mais au niveau activité, l'activité après cession est exactement identique à l'activité avant cession. Donc il n'y a pas de changement de destination pour ces commerces. Oui ?

M. LETTRON : Avant les DIA, il y avait les contrats de prestations de services.

Monsieur le Maire : Oui.

M. LETTRON : Mais moi j'avais une question sur le point 3, AYALINE, sur l'hébergement du site internet, on a 864 € par an. Est-ce que ça correspond, est-ce que c'est un prix correct ou pas ?

Monsieur le Maire : Dans l'absolu, je pense que c'est un prix tout à fait correct, et puis lorsque l'on avait choisi la société AYALINE c'était compris, et là maintenant c'est l'hébergement ; ce sont des lots qu'on passe tous les ans.

On passe au point 6 de l'ordre du jour, qui concerne la commission affaires sociales et affaires scolaires.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

6. Désignation de deux membres au sein de la commission municipale affaires sociales et affaires scolaires suite aux démissions de Madame GUENEE et de Monsieur FORTIN

Monsieur LE MAIRE présente le rapport

Monsieur le Maire : Qui est candidat ? Monsieur DELRIEU et Madame BROUTIN. Je vous propose de remplir un bulletin. Un seul bulletin où il faut mettre 0, 1 ou 2 noms. Je rappelle que seuls les candidats peuvent être élus.

Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Non. Merci. Ça me simplifie beaucoup les choses, très bien.

Nous avons 2 candidatures, celle de Monsieur DELRIEU et celle de Madame BROUTIN.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

On va être tout aussi rapide je suppose, c'est très bien. Un autre vote pour la commission culture sport et événementiel, suite à la démission de Madame GUENEE.

7. Désignation d'un membre au sein de la commission municipale culture sport événementiel suite à la démission de Madame GUENEE

Monsieur LE MAIRE présente le rapport

Monsieur le Maire : Qui est candidat ? Monsieur DELRIEU. Est-ce que quelqu'un s'oppose à un vote à main levée ? Je ne vois personne.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne la commission municipale finances et développement économique suite à la démission de Monsieur FORTIN.

8. Désignation d'un membre au sein de la commission municipale finances et développement économique suite à la démission de Monsieur FORTIN

Monsieur LE MAIRE présente le rapport

Monsieur le Maire : Même procédure. Y a-t-il quelqu'un qui demande un vote à bulletin secret ? Personne. Qui est candidat ? Madame BROUTIN. Merci.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Nous passons maintenant aux affaires sociales.

Le premier point concerne la convention générale de partenariat entre la Ville, le CCAS et la Protection Civile. Madame KHALED, voulez-vous présenter ce point s'il vous plaît.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Angélique KHALED

9. Approbation de la convention générale de partenariat entre la Ville, le CCAS et la Protection Civile

Madame KHALED présente le rapport

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BONAZZI. Pas d'autres questions ? Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : C'est juste une question d'information. L'articulation entre ces tâches-là ou ces missions-là et ce que peuvent faire la Croix Rouge et d'autres associations éventuellement dans la Ville, est-ce qu'elles en sont avant les autres informées et comment se fait, je ne sais pas si on peut parler de partage de tâches, mais la complémentarité ?

MME KHALED : Merci beaucoup pour votre question, ça me donne l'occasion de préciser que depuis l'année dernière, à notre initiative on a lancé une instance de coordination sociale, qu'on réunit 3 fois par an, et au cours de laquelle chaque association est appelée à présenter ses activités. Et on veille, au sein de cette instance, à ce qu'il y ait une articulation qui se crée et un vrai réseau entre les associations du champ de la solidarité dans la Ville.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Passons aux affaires scolaires, qui concernent la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville. Madame LANGLAIS va vous présenter ce point.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

10. Approbation de la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville

Madame LANGLAIS présente le rapport

MME LANGLAIS : Ce que je vous propose, c'est de vous faire une synthèse qui est exactement le compte-rendu de la commission des affaires sociales et scolaires, c'est ce document qui est très dense et qu'on a voulu très exhaustif. Si vous le permettez, je vous ferai également un point sur la rentrée scolaire, que j'ai fait dans le cadre de la commission mais je pense que ça peut intéresser l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Ce règlement, on le veut exhaustif, puisqu'on a voulu envisager les différents cas qui pourraient se présenter à nous. C'est un service public facultatif, qui s'adresse aux enfants domiciliés sur la Ville, ainsi que ceux qui fréquentent les écoles publiques ou privées de la commune. On précise les règles applicables à ceux qui fréquentent des prestations. Au niveau de l'admission, nous admettons des enfants à partir de 2 ans et demi jusqu'à 15 ans, sauf dérogation pour des enfants qui présentent un handicap ou un problème de santé, ainsi que ceux ayant atteint la limite d'âge pendant l'année mais désireux de finir l'année scolaire. L'inscription des activités extrascolaires, c'est-à-dire le mercredi et les vacances scolaires, est obligatoire à J-7 pourquoi ? Cela nous permet de préparer en amont les effectifs d'animateurs qui correspondent au nombre d'enfants présents pour assurer la qualité des prestations et la sécurité des enfants que nous accueillons sur les différents centres. En ce qui concerne la localisation du centre de loisirs, la Ville a souhaité depuis 2014 que chaque groupe scolaire bénéficie de son lieu d'accueil. Simplement sur certaines périodes comme les vacances de la

Toussaint, de Noël ou pendant les vacances d'été, des centres sont regroupés en fonction du nombre d'enfants inscrits. On reste toutefois vigilants à ce qu'il y ait une rotation des centres sur le territoire communal pour que les gens aient tous à faire les mêmes distances.

Un point important, c'est le projet pédagogique puisqu'on avait pris l'habitude depuis la mise en place des NAP de faire un comité de suivi trimestriel avec les fédérations de parents d'élèves ; on continuera à maintenir ce comité de suivi qui sera périscolaire et extrascolaire puisque nous n'avons pas les NAP. Mais il est important que les familles, à travers les fédérations de parents d'élèves, puissent s'exprimer sur le ressenti, les dysfonctionnements etc., pour que nous on puisse nous recaler un peu nos activités et correspondre davantage aux besoins des familles. A ce sujet, c'est la raison pour laquelle nous avons fait pour le mercredi une souplesse avec une inscription au centre de loisirs par demi-journée. Un enfant peut venir le matin, ne pas rester à déjeuner revenir l'après-midi, il ne reste que le matin il ne prend pas son déjeuner, il reste le matin il déjeune il repart l'après-midi. L'après midi il peut venir uniquement déjeuner, rester l'après-midi ou rester toute la journée entière. On a vraiment voulu s'adapter par rapport aux souhaits des familles. Dans le cadre des règles à respecter, on a précisé des mesures d'exclusion parce que pour la première fois en 2018, on a dû exclure un enfant qui se mettait en danger et qui mettait en danger ses autres camarades. Ça, ce n'était pas prévu dans le règlement, donc on a dû engager une procédure. On rappelle les règles de responsabilité civile des parents. En cas de dégradation volontaire, des bâtiments, des locaux etc., on préconise de ne pas ramener des objets de valeur ou dangereux. On précise qu'en cas de force majeure, notamment lorsque le plan canicule de niveau 3 est appliqué, ça a été le cas cet été, on a des familles qui nous ont demandé de limiter les sorties à l'extérieur en raison des fortes chaleurs, donc on le prévoit dans le règlement. Dans ce règlement, on prévoit également les différentes modalités de paiement, on a la carte bancaire, les espèces, le chèque, le CESU, le Pass 92. J'en profite pour préciser que depuis 10 jours, nous avons mis en place un nouveau système de règlement par le biais d'une régie unique, donc dans le cadre d'un service rendu aux familles, où les familles peuvent venir payer leurs prestations de petite enfance et liées à l'enfance, toutes les prestations, la restauration, les garderies, les centres de loisirs. Au niveau des réservations, il n'est pas nécessaire de réserver à l'avance les prestations d'accueil du matin, du midi, du soir et de la restauration puisque c'est une facturation à la présence. Par contre, je l'ai déjà dit, pour les centres de loisirs on demande une inscription à J-7 pour pouvoir mettre le nombre d'animateurs par rapport au nombre d'enfants inscrits. Au niveau du quotient familial, ce quotient est calé par rapport aux ressources du foyer. La prise en charge de la Ville se situe entre 25 % et 85 % du prix de revient de la prestation. Le service de restauration est assuré par un prestataire dans le cadre d'un marché pluriannuel. Ce marché vient à expiration en juillet de cette année, donc nous allons lancer un groupe de travail avec les fédérations de parents d'élèves pour pouvoir rédiger un cahier des charges précis qui corresponde aux besoins des familles. Nous avons mis en place depuis des années ce qu'on appelle des PAI, des protocoles pour des enfants qui souffrent d'allergies alimentaires ou autres. C'est un protocole qui est très strict et qui est très respecté dans le cadre de nos prestations. Au niveau des études, je rappelle toujours que les études est un service qui est réalisé par les enseignants de 16h30 à 17h00 dans le cadre d'un goûter ; de 17h00 à 18h00, c'est une étude surveillée mais non dirigée, et ce temps de 16h30 à 18h00 est réglé par la Ville, c'est une prestation qui est payée par la Ville. On parle également des mini séjours, qui s'adressent pendant les vacances d'été, et on fait en sorte de proposer aux familles dont on connaît les difficultés financières, les enfants ne partent pas donc ces enfants sont prioritaires pour fréquenter les mini séjours d'été.

Un point maintenant sur la rentrée scolaire. On a observé une baisse d'effectifs, puisqu'on est passé de 1 656 élèves l'année dernière à 1 620, donc un différentiel de 36 élèves. Cet écart se justifie par de nombreux déménagements, et des enfants qui étaient domiciliés au Jardin du monde. Nous avons moins 10 enfants. Depuis la rentrée scolaire, nous avons inscrit 2 nouveaux enfants et il est clair qu'au fil de l'eau nous aurons peut-être des arrivées d'enfants du Jardin du monde. Ces chiffres sont très évolutifs. La bonne nouvelle, c'est que nous avons une menace de fermeture de classe à l'école Pierre Loti, nous avons eu un comptage le 4 septembre, le lendemain de la rentrée scolaire, on avait

228 élèves présents, 4 enfants qui ont réintégré depuis l'école mais qui étaient restés au pays. La novation également pour cette rentrée scolaire, c'est l'ouverture de 2 classes à l'école République : une classe ULIS, Unité d'Inclusion Scolaire, ça c'est un projet qui me tenait à cœur puisque Sceaux et Fontenay en étaient dotés mais nous n'en avons pas Bourg-la-Reine. Nous avons aujourd'hui 8 élèves qui fréquentent cette classe d'inclusion à l'école République avec des enfants de Bourg-la-Reine. Nous avons également une 16^{ème} classe qui a été ouverte à l'école République, non pas pour monter le nombre des effectifs, mais pour permettre d'accueillir ces enfants ULIS dans des temps partagés en classes ordinaires avec leurs petits camarades. Au niveau de la fibre optique, c'est un dossier qu'on a mené cet été et on a 5 écoles aujourd'hui qui sont concernées, j'attends la réponse pour la 6^{ème} école ce soir ou demain matin. Voilà un petit peu le tableau de la rentrée scolaire qui s'est passée correctement.

MME THIBAUT : Est-ce qu'on peut poser une question par rapport à votre présentation ? J'ai cru entendre passer, mais je n'en suis pas totalement sûre, le fait qu'il y aurait un groupe de travail pour définir un nouveau cahier des charges pour le nouveau prestataire de la restauration. J'avais cru comprendre dans un passé récent qu'on travaillerait avec une cuisine centrale commune avec Fontenay et Sceaux. Est-ce que ce n'est plus à l'ordre du jour ou est-ce que c'est repoussé dans un délai qui serait après le futur marché ?

Monsieur le Maire : La réponse est oui. Nous travaillons toujours au projet d'une cuisine commune avec 4 communes qui sont Montrouge, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine. Mais cette prestation passe par la construction d'un nouveau bâtiment, d'une nouvelle cuisine et qui de toute façon ne peut être opérationnelle avant 2021 voire 2022. Là, le marché actuel arrive à échéance au printemps, en juillet, et donc on va procéder à un nouvel appel d'offres pour le marché en attendant de conclure avant de rentrer dans cette procédure de mise en commun de la cuisine des 4 communes. On va passer aux questions, si vous voulez, Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je pars dans la suite du cahier des charges. On l'a déjà dit plusieurs fois, c'est étonnant de demander à des non-techniciens, même s'ils sont intéressés, les parents d'élèves et même les élus, de parler de cahier des charges. Il me semble qu'on devrait parler des objectifs, d'abord regarder ce que font les villes voisines parce qu'on réinvente sinon l'eau tiède ; et deuxièmement de faire faire par des gens qui sont plus des techniciens, des nutritionnistes. Mais au sujet du cahier des charges, je ne vois pas comment même, c'est très bien de discuter avec les parents d'élèves mais le cahier des charges c'est quelque chose de technique et ce ne sont pas des gens autres que techniques qui devraient s'en charger. Par contre, les axes d'améliorations ça c'est pour les élus me semble-t-il, et les consommateurs si on peut appeler ça comme ça, les utilisateurs.

MME LANGLAIS : Concernant la nutritionniste, il faut savoir que chaque prestataire a une nutritionniste, c'est obligatoire. Donc on fait des commissions des menus tous les 2 mois ou 3 mois, la nutritionniste est présente et c'est elle qui présente les menus équilibrés. Sachant que l'équilibre se fait sur la semaine.

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne ce qui est à l'ordre du jour, merci Madame LANGLAIS pour cette présentation exhaustive au niveau de la rentrée et des sujets qui se posent actuellement au niveau de la scolarité. Comme l'a dit Madame LANGLAIS, cette rentrée s'est passée dans les meilleures conditions, nous avons une classe de plus à République et aucune classe fermée par ailleurs. Pour revenir maintenant à l'objet de l'approbation, c'est concernant le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Il y a eu également un exposé très détaillé, est-ce qu'il y a des questions sur ce règlement intérieur ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Excusez-moi, ce n'est pas une question mais ça sera une explication de vote. Le vote sera négatif parce que ça prend la suite d'un changement des rythmes scolaires sur lequel on a déjà longuement débattu, où il y a eu des interventions de la mairie contre lesquelles on s'est élevé, qui ont poussé vers les 4 jours, ce qui est à l'opposé de l'intérêt et des cycles biologiques des enfants et de l'apprentissage.

MME LANGLAIS : Si je peux me permettre, on a tenu compte de vos observations, puisque on garde les activités les plus intéressantes des NAP, celles qui étaient les plus plébiscitées des familles. Le mercredi matin, ce sont on va dire des anciennes NAP, et le mercredi après-midi c'est un déroulé classique d'un centre de loisirs avec des activités traditionnelles.

Monsieur le Maire : Merci pour ce complément. Je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 26

Contre : 6 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. BONAZZI)

Abstention : 1 (M. LETTRON)

MAJORITE

Nous passons maintenant à la mobilité et le stationnement. Notamment un point qui concerne l'intégration de la ville de Bourg-la-Reine dans le périmètre de réflexion d'un service public de location de vélos à assistance électrique sur l'Île-de-France. Madame SCHOELLER, voulez-vous exposer ce point s'il vous plaît.

MOBILITE, STATIONNEMENT

Rapporteur : Françoise SCHOELLER

11. Accord de principe à IDF Mobilités pour intégrer Bourg-la-Reine dans le périmètre de réflexion d'un service public de location de vélos à assistance électrique sur l'Île-de-France

Madame SCHOELLER présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Monsieur HERTZ. Madame THIBAUT s'il vous plaît.

Mme THIBAUT : Quelle garantie avez-vous de ne pas recommencer les expériences catastrophiques d'Autolib' et Vélib' ? Quand je vous entends dire que ça ne coûtera rien à la Ville, quelle est la garantie qui fait que ce sera vrai dans quelques mois, années ?

Et autre question un petit peu plus pratique, sachant que les vélos à assistance électrique sont surtout utiles sur des moyennes distances, un tel projet doit s'accompagner d'une cartographie des déplacements doux à l'échelle de la Région. Une telle cartographie existe-t-elle et quelle communication avez-vous prévue à destination des Réginauburgiens ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur DELRIEU s'il vous plaît.

M. DELRIEU : Ma question concerne le titre de la délibération puisque je ne comprends pas précisément à quoi on s'engage dans cette décision, si on rentre dans le périmètre de réflexion à savoir de ce que je comprends d'un périmètre de réflexion c'est qu'on participe à un tour de table pour réfléchir au bien fondé une idée ou d'un certain nombre d'idées. D'autre part, il semble que le projet soit extrêmement avancé, puisqu'on parle de mettre en concurrence des prestataires pour un projet qui a l'air d'être très précis. Ce n'est plus vraiment participer à un périmètre de réflexion mais participer à un certain nombre de décisions par rapport à un projet. Donc moi je ne sais pas bien là-dessus à quoi on s'engage en donnant un accord sur cette délibération. Je voudrais savoir où en est la réflexion, est-ce qu'on participe à une réflexion globale ou on rentre de manière indirecte à un conseil d'administration qui va entériner un certain nombre de décisions qui ont déjà été prises par ailleurs ?

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : On n'a pas trop de détails sur ce qui est prévu ou ce qui va être étudié. Est-ce qu'on pourrait savoir s'il s'agit de location de longue durée, de courte durée, de moyenne durée et avoir une idée des tarifs qui seront pratiqués ? Ça, c'est peut-être trop tôt.

MME SCHOELLER : Il n'y a pas de comparaisons possibles avec Autolib' et Vélib' puisque là on nous

avait demandé une participation dès le départ, ici il n'y a aucune participation demandée. Quant à la cartographie, on ne la connaît pas pour le moment parce que c'est une réflexion et que si on s'engage aujourd'hui c'est pour faire partie du projet sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Il ne faut pas qu'on reste isolés par rapport aux autres communes qui vont s'engager, et je dirais que c'est une réflexion globale sur l'ensemble de l'Ile-de-France. On ne peut pas se permettre de rester sur le côté. Quant au temps de location, là non plus on n'a pas les données pour savoir si c'est de la longue durée. Ça sera journalièrement pour l'instant. Simplement aujourd'hui c'est une option d'engagement de notre part par rapport au projet global.

Monsieur le Maire : Une question Monsieur LETTRON ?

M. LETTRON : Oui j'avais demandé la parole mais Madame SCHOELLER...

Monsieur le Maire : Allez-y.

M. LETTRON : Au-delà de ce qui a déjà été dit, c'est-à-dire qu'on ne sait pas grand chose dans la présentation au Conseil Municipal, néanmoins, j'ai entendu qu'on était sur 10 000 vélos en commande, j'ai entendu que les locations seraient entre 1 mois et 12 mois maximum non reconductibles. L'économie du projet me paraît un peu rock and roll. En réalité, c'est exactement ce que disait Madame THIBAUT, on est exactement comme Vélib', Autolib', il y a 3 personnes qui ont envie de nous imposer quelque chose, qui inventent n'importe quoi pour que ça passe mais les études sur les vrais besoins des citoyens que dale ! Quels retours on aura ? Si on a les mêmes retours que sur Vélib' et Autolib' c'est-à-dire 0, aucune statistique, rien. Je vous rappelle qu'on avait déjà débattu de ça avec Autolib' et Vélib', et que malgré ce que je vous avais dit dans ce Conseil Municipal sur le fait que ça allait à la catastrophe et qu'on serait obligés de payer, on va payer ! On va payer pour un service où on s'est rattaché au dernier moment. C'est-à-dire qu'on a attendu que le truc s'écroule pour y aller. C'est comme s'il y avait des gens qui décidaient qu'il fallait que tous le monde croie en Dieu. Non, le vélo, je suis désolé, ce n'est pas obligatoirement le meilleur moyen de transport. Les vrais moyens de transports, le vrai service public, ce sont les moyens de transports en commun. Et comme par hasard sur notre territoire les seuls transports qu'on a développés, ce sont des moyens privés, en dehors de la RATP. Les services publics, on nous parle des services publics quand il s'agit de vélos mais alors quand on demande des services publics de l'eau, une entreprise nationale de l'eau ; quand on casse les services publics de la distribution d'électricité et de gaz ; quand on casse les services publics en général dans ce pays, mais quand on a besoin de vélos on nous parle de service public. Après on nous dit que ça ne va rien nous coûter. Alors si ça ne nous coûte rien, laissons la loi du marché mais il n'y a pas de raison que ce soit les collectivités qui, si le service ne marche pas, mettent à la poche pour payer les vélos qui auront été commandés et qui ne seront pas utilisés. Parce que le vélo électrique, on ne va pas le laisser devant la porte, il va falloir le rentrer chez soi. D'abord dans les collectifs ça va être compliqué parce que les collectifs ne sont pas équipés pour rentrer les vélos. Qui va pouvoir bénéficier des vélos électriques ? Autant laisser le marché régler cette affaire. Moi je ne comprends pas même la notion de service public du vélo électrique, sachant que c'est limité à un an non reconductible. On a l'impression d'être sur BFM TV où on nous dit n'importe quoi pour qu'on soit d'accord avec l'information qui nous est donnée. Moi personnellement, je suis opposé à cette conception qui ne correspond pas à un vrai service public. Le service public, ce sont les moyens de transports. Les moyens de transports individuels, ce n'est pas du service public, c'est de l'individualisme. Moi je combats plutôt pour des services collectifs et si on doit mettre de l'argent, je pense qu'il vaudrait mieux mettre de l'argent pour que le RER B fonctionne correctement et que ceux qui utilisent les transports en commun soient satisfaits des transports en commun.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LETTRON.

MME SCHOELLER : Je vais me répéter. Là nous sommes simplement dans la concertation, pas de prise de décision sur le principe des lieux et autres sur la Ville. Simplement, c'est suivre un projet, et je rappelle qu'Ile-de-France Mobilités c'était lorsqu'il s'appelait avant le STIF, le STIF ce sont les

transports en commun, et que pour le STIF, enfin Ile-de-France Mobilités, le vélo est complémentaire aux transports collectifs. Et c'est pour ça que j'expliquais tout à l'heure le soutien des parkings surveillés. On a droit à des subventions grâce à Ile-de-France Mobilités et on n'est pas là pour décider quoi que ce soit sur les lieux actuels sur la Ville. Tout ça c'est simplement pour faire partie du projet sur l'ensemble de l'Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités.

Monsieur le Maire : Merci Madame SCHOELLER. Je vous propose de donner un accord de principe pour la participation à ce projet.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 25

Contre : 2 (M. LETTRON et M. THELLIEZ)

Abstentions : 6 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. BONAZZI)

MAJORITE

Madame SCHOELLER s'il vous plaît, nous avons reçu le rapport d'activité annuel de la société INDIGO, délégataire pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie sur la Ville. Merci de commenter ce rapport qui fait l'objet uniquement d'une présentation.

12. Communication du rapport d'activité annuel 2017 de la société INDIGO, délégataire pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie de la ville de Bourg-la-Reine

Monsieur SCHOELLER présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? Madame THIBAUT s'il vous plaît

MME THIBAUT : Je voudrais faire une petite synthèse. Je retiens un bilan peu reluisant avec pour le parc de la gare un résultat en hausse dû à des augmentations tarifaires qui masquent une baisse des abonnés et une fréquentation horaire stable, et pour le parc de stationnement sur voirie un résultat en baisse.

Monsieur le Maire : C'est ce que dit le rapport effectivement. Ce point n'appelle pas de vote, donc on prend acte de ce rapport.

Je passe à la commission urbanisme. Je donne la parole à Madame SPIERS pour parler du projet de convention d'occupation du domaine public à passer avec Bouygues Télécom pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile au stade municipal. Madame SPIERS s'il vous plaît.

URBANISME

Rapporteur : Isabelle SPIERS

13. Approbation du projet de convention d'occupation du domaine public à passer avec la société Bouygues Télécom pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile au stade municipal

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIEZ, Monsieur LETTRON, Monsieur BONAZZI. Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : Monsieur le Maire, sur cet emplacement du stade rue Charpentier il y a déjà actuellement 3 antennes relais. C'est beaucoup, c'est même déjà trop. Il est donc proposé d'en mettre une 4^{ème}. Je pense que, avant de sélectionner ou de nous proposer ce lieu, il aurait été opportun qu'il y ait une répartition un peu plus équitable de ces antennes relais qui, comme tout le monde le sait, ne sont pas forcément sans aucune conséquence et sans aucune nuisance. Moi j'en discutais avec mes voisins pendant ce week-end, j'aime autant vous dire qu'ils sont assez remontés. Cette 4^{ème} antenne, c'est l'antenne de trop, ce relais c'est le relais qu'il fallait mettre autre part. Effectivement vous avez parlé de maillage, mais comment peut-on, à côté de ces 3 antennes, de ces 3 grandes antennes, ces 3 relais, mettre le 4^{ème} opérateur ? Je pense que c'est un autre endroit que

dans cet espace relativement restreint parce que ce quartier, en fin de compte ce n'est même pas le quartier, c'est dans l'espace assez restreint du stade Charpentier que tout ça se passe. En l'occurrence, ces 3 antennes sont, je crois, à peine à une dizaine de mètres les unes des autres. C'est trop et je vous demande, la proposition qui nous est faite, de la revoir et d'y surseoir afin de trouver un emplacement plus judicieux et plus opportun.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : Je voudrais faire 2 remarques. La première c'est nous dire qu'il faille aller sur le site national des antennes etc., on peut y aller mais je pense que quand on nous propose d'installer une 4^{ème} antenne, sur le stade ça serait bien qu'on ait la répartition des différentes antennes sur l'ensemble de la Ville que ce soit sur le domaine public ou pas. Ce serait une information citoyenne normale pour l'ensemble des élus et même des citoyens de la Ville. Moi je peux comprendre, même si je ne suis pas complètement convaincu de la nocivité des ondes. Mais néanmoins, il est vrai que ceux qui habitent à côté du square Charpentier peuvent s'interroger sur pourquoi est-ce qu'on les met chez eux et qu'on ne les met pas chez d'autres, notamment chez ceux qui prennent les décisions au Conseil Municipal. C'est toujours plus facile d'aller mettre ça chez les autres qu'à côté de chez soi. Moi j'en verrais bien une, pourquoi pas, sur le toit de la mairie, si vraiment ce n'est pas nocif autant la mettre. C'est la première chose. La deuxième chose, moi je suis toujours étonné sur les goûts esthétiques de la majorité qui ne supportent pas les fils aériens mais qui adorent les antennes. Qu'elles soient pour la téléphonie, pour la télé, on n'aime pas les fils mais les antennes on adore et on est content qu'en plus il y ait des gens qui payent pour mettre des antennes. Les goûts et les couleurs, ça ne se discute pas.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Oui je vais répéter une question que j'ai posée en commission finances et peut-être qu'il y a eu depuis un petit peu plus de travail. C'est tout bêtement, on nous parle d'un prix, 17 600 €, on aimerait mieux le double puisqu'on est sur le mode commerce, en bon commerçant puisqu'on vend de l'espace on aimerait mieux le vendre plus cher puisqu'on a un budget qui est serré, voire très serré, et que par ailleurs on dépense des mille et des cents à la Villa Saint-Cyr. La réponse qui avait été faite par Monsieur RUPP, je ne veux pas trahir votre parole, c'est le prix du marché où ça a déjà été ce prix-là pour les précédentes antennes. Comme tous commerces, les prix ça change au fil du temps, l'immobilier, les espaces rares c'est de plus en plus cher donc je répète cette question. Et la deuxième ce n'est pas une question mais plus une remarque et ça va dans la continuité de ce qui vient d'être dit. Il ne serait pas sot qu'au moins la ville de Bourg-la-Reine exprime quelque chose aux entités au-dessus qui prennent vraiment les décisions, à savoir que ce serait une bonne idée de mutualiser les équipements télécom pour une ville comme nous. La démonstration que sur un petit territoire comme le nôtre on est obligé d'empiler les antennes parce qu'on met de la concurrence entre les opérateurs prouve qu'il y a quand même un sujet sur cette option de multiplier les opérateurs et donc les équipements. Il fut un temps où un opérateur passait par les équipements des autres, je parle de Free et Orange. Est-ce qu'il ne serait pas pertinent que la Ville dise quelque chose là-dessus ? Monsieur le Maire vous levez les yeux au ciel mais la Ville ne prend pas toutes les décisions c'est sûr mais par contre elle est une entité politique, elle peut s'exprimer. Typiquement pour 17 100 €, je trouve que c'est bien peu cher payée la nuisance parce que de toute façon c'est une nuisance esthétique et potentiellement autre.

MME SPIERS : Je vais juste répondre au niveau du maillage. Si vous voulez, on peut essayer de faire une cartographie, si on vous a renvoyé sur le site c'était pour répondre rapidement pour que vous puissiez vous renseigner mais il est évident qu'il est toujours utile, et il le sera pour tout le monde, de faire ce type de cartographie. D'autre part, au niveau de la mutualisation, oui évidemment ce serait une excellente idée mais malgré tout il faut rappeler que certes ça fait beaucoup d'antennes mais on est tous très utilisateurs. On a des usages de plus en plus qui s'augmentent chaque jour des différents opérateurs, quels qu'ils soient, et il est évident qu'il faut qu'il y ait des relais. Mais

pourquoi pas une mutualisation, ce serait une très bonne idée et je serai la première à éventuellement l'encourager si cela est faisable.

Monsieur le Maire : Madame SPIERS, que puis-je ajouter ? Bien évidemment tout le monde souhaite une mutualisation mais nous sommes dans un domaine concurrentiel et je pense qu'il est bon pour les Réginauburgiens d'avoir aussi l'accès à l'offre Bouygues. Ensuite, la mutualisation d'antennes, de toute façon les différences d'opérateurs travaillent dans des fréquences différentes, l'ensemble ne serait pas mutualisé. On pourrait avoir un seul poteau peut-être avec des antennes qui sont multifréquences et autres mais on n'est pas là non plus, on n'est même pas là au niveau de tout ce qui est fibre optique, même si là des efforts ont été faits au niveau de la mutualisation notamment dans nos rues. Le prix, c'est ce qui a été dit, ce sont les prix qui sont aujourd'hui donnés par les opérateurs donc c'est ce prix-là ou alors ils ne viennent pas. Bien sûr on peut refuser qu'ils viennent à ce moment-là. Comment ? (*hors micro*) Absolument, aujourd'hui on en est là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 25

Contre : 3 (M. THELLIEZ, M. LETTRON, M. BONAZZI)

Abstentions : 5 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, Mme THIBAUT)

MAJORITE

Nous passons maintenant à l'approbation de l'octroi d'une garantie de la commune pour un contrat de prêt de la Caisse d'Épargne Ile-de-France contracté par la Société d'Économie Mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réalisation de locaux commerciaux au 68 boulevard du Maréchal Joffre.

Je rappelle qu'au rez-de-chaussée du bâtiment qui sera construit au niveau du 68 boulevard du Maréchal Joffre, l'ensemble du rez-de-chaussée est consacré à des commerces et dans ce cadre-là, les prêts sont différenciés entre tout ce qui est logement social et tout ce qui concerne le commerce. Madame SPIERS s'il vous plaît.

14. Approbation de l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 5603966 de la Caisse d'Épargne Ile-de-France contracté par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réalisation de locaux commerciaux au 68, boulevard du Maréchal Joffre

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, c'est tout ? Madame THIBAUT, s'il vous plaît.

MME THIBAUT : Connaissez-vous les commerces qui sont prévus de s'installer ? Si oui quels sont-ils et quand leur installation sera-t-elle effective ?

Monsieur le Maire : Monsieur DELRIEU.

M. DELRIEU : Oui ma question est assez basique, pardon je n'ai pas l'habitude forcément de ce genre de dossier. Je voudrais savoir pourquoi le projet est coupé en 2 en termes de financement ? Puisque j'imagine que malgré tout c'est le même entrepreneur de travaux publics qui va construire et les locaux du rez-de-chaussée et les logements au-dessus, donc on va le payer avec le même chèque. Je voudrais savoir pourquoi on fait 2 procédures d'emprunt, est-ce qu'il y a une disposition légale à ce sujet ou autre chose ? Merci.

MME SPIERS : Pour les commerces qui doivent s'installer au rez-de-chaussée de cet ensemble immobilier, il y a d'une part le relogement de retours, de commerces qui existaient, à savoir la Caisse d'Épargne et puis l'agence immobilière ORPI. Et il y aura un 3^{ème} local qui pour l'instant n'est pas complètement défini ni arrêté. Au niveau des dates, les dates tout dépend du démarrage de la construction. Une construction qui devrait durer environ 24 mois et qui devrait démarrer courant 2019. Au niveau des 2 opérations pour les garanties, je crois savoir que ce ne sont pas les

mêmes établissements financiers qui sont sollicités pour les dits emprunts. Je ne sais pas si Monsieur EL GHARIB veut apporter d'autres précisions ?

M. EL GHARIB : Ce qu'on peut apporter comme précision Isabelle, c'est que les logements sociaux vont bénéficier du financement du logement social alors que les commerces n'entrent pas dans ce dispositif du financement du logement social, c'est un financement de droit commun.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions. Je propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (M. THELLIEZ)

MAJORITE

On passe aux travaux, notamment la Convention de travaux relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTGaz dans le cadre de la construction du futur centre socioculturel de Bourg-la-Reine. On a déjà parlé de ce point à d'autres Conseils. Madame SPIERS s'il vous plaît.

TRAVAUX

Rapporteur : Isabelle SPIERS

15. Approbation de la Convention de travaux relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTGaz dans le cadre de la construction du futur centre socioculturel de Bourg-la-Reine

Madame SPIERS présente le rapport

MME SPIERS : Effectivement, nous avons déjà travaillé au début de l'année sur l'étude qui allait être entreprise, on savait qu'il était possible de réaliser le CAEL dans le périmètre de cette canalisation de gaz mais, après, l'étude devait nous dire dans quelles conditions. Il s'agit d'approuver cette convention pour les travaux qui vont être réalisés. L'étude avait été approuvée en février 2018, il faut désormais signer une convention de travaux pour définir les modalités à la fois techniques, financières, de réalisation des travaux. Vous avez un détail, dans l'article 2 du projet de la convention, des différents travaux qui sont prévus. Il s'agit de la reconnaissance de l'ouvrage de transport, des terrassements, de la protection mécanique de la canalisation sur 124m, des dalles seront posées sur cette fameuse canalisation, et la remise en état des lieux. On a un montant estimatif des travaux qui est de 139 396 € HT et ce montant inclut les frais d'études qui s'élèvent à 15 000 €. Ces travaux pourraient démarrer un mois après la signature de la convention et seront réalisés en général sur un délai de 4 semaines. Par rapport aux questions que nous nous étions posées en disant que c'est une nouvelle réglementation qui date de 2014 mais qu'est-ce qui se passait, donc c'est une disposition du code de l'Environnement, qu'est-ce qui se passait avant ? Les établissements qui sont dans le secteur, ils sont nombreux, notamment le collège Evariste Galois et puis l'école Pierre Loti. Les canalisations sont à côté, sont évidemment protégées. Il y a juste une différence de répartition.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention travaux et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

On passe au point suivant qui concerne l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Territoire Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Bourg-la-Reine, habilitant Vallée Sud Grand Paris à assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie et d'éclairage public de la rue André Theuriet, qui est en travaux comme vous le savez. Madame SPIERS s'il vous plaît.

16. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Territoire Vallée Sud – Grand Paris et la commune de Bourg-la-Reine, habilitant Vallée Sud Grand Paris à assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie et d'éclairage public de la rue André Theuriet

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Je pose régulièrement la pertinence de ces travaux en l'absence de PPI ; et sur ce dossier plus spécifiquement je m'inscris en totale opposition pour les 6 000 € liés aux pavés.

Monsieur le Maire : C'est donc une remarque.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 25

Contre : 3 (Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, Mme THIBAUT et M. BONAZZI)

Abstentions : 4 (M. DELRIEU; Mme BROUTIN, M. LETTRON, M. THELLIEZ)

Monsieur HERTZ est absent.

MAJORITE

Je passe au point suivant qui concerne l'avenant n° 1 au marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation et eau chaude sanitaire dans les bâtiments de la ville de Bourg-la-Reine. Madame SCHOELLER s'il vous plaît.

17. Approbation de l'avenant n° 1 au marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation et eau chaude sanitaire des bâtiments de la ville de Bourg-la-Reine

Madame SCHOELLER présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Monsieur THELLIEZ, Monsieur BONAZZI, Monsieur HERTZ. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : Madame SCHOELLER, sur la révision des objectifs de consommation, il est prévu de mettre en place de l'intéressement sur certains sites électriques. D'abord pourquoi que les sites électriques, pourquoi pas les autres sites, gaz notamment ? Et la question que je me pose, qui n'est pas explicitée, c'est l'intéressement il se fait sur quoi ? Sur les prix ou sur les kilowatts ? Parce que ce n'est pas tout à fait la même chose, parce que si les prix augmentent de 50 %, même si on baisse de 10 % la consommation, le P1 sera toujours plus cher. Ça serait intéressant de savoir ça. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose, puisque cette entreprise a aussi la ventilation, elle n'a pas que le chauffage, elle a la ventilation, j'aimerais savoir pourquoi la ventilation est fort mauvaise au sein du gymnase Carnot au point qu'il y a des champignons sur les murs et que ceci a été signalé il y a plus d'un an à la mairie et que rien encore n'a été fait. Il semblerait même qu'on soit arrivé à un point quasiment d'insalubrité du gymnase Carnot. Gymnase où on met maintenant les enfants du Conservatoire en plus des enfants de l'école République, des gens du ping-pong, des gens de la gymnastique etc. Cette société devrait quand même avoir vu par elle-même qu'il y avait des problèmes de ventilation dans le gymnase Carnot si c'est son métier.

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : Ça va être un peu redondant, un peu plus court que ce que vient de dire Monsieur LETTRON. En ce qui concerne la ventilation, je crois que depuis très longtemps on vous alerte sur les moisissures, ça va même au-delà des moisissures qui sont probablement liées quelque part ou tout au moins la ventilation doit avoir une incidence et qui reste toujours sans réponse. On peut donc s'interroger sur le choix de cette proposition qui nous est faite par cette société.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : On nous annonce cet avenant avec un contrat d'objectif qui est assez standard en la matière donc on peut s'en féliciter mais ce n'est pas extraordinaire. Ma question, on a parlé de cahier des charges tout à l'heure, pourquoi ne parle-t-on pas du cahier de charges sur ce chauffage déjà en termes de niveau de chauffage, en termes de plages horaires, en termes d'homogénéité de la température des différents endroits, dans les différents bâtiments dont on parle. La maison Dalpayrat elle n'est pas très souvent, que je sache, remplie ; est-ce qu'on pourrait avoir les objectifs qui sont assignés au chauffage dans ce bâtiment et à la ventilation le cas échéant ? Après, je suis très frappé qu'on ne nous parle que d'euros et pas du tout d'énergie avec les unités physiques de l'énergie, alors qu'on nous dit par ailleurs qu'on a une politique environnementale et qu'on fait des économies. On pourrait nous-mêmes assigner des objectifs quand on sait par ailleurs que, je change de manière de voir les choses mais plus loin on va parler d'une étude de 32 000 € pour parler de l'utilisation de la bibliothèque. Là on laisse à un prestataire qui est fondamentalement un vendeur d'énergie, donc qui en fait a envie d'en vendre le plus possible, globalement IDEX, laisse le soin de s'occuper de faire les réductions, c'est un petit peu à mon avis contradictoire dans les termes. Et on pourrait peut-être se payer le luxe d'avoir un avis indépendant sur les objectifs qu'on peut s'assigner en termes d'énergie sur ces prestations-là. Le chauffage dans une ville ça fait partie des grosses dépenses d'énergies, donc ça fait partie des choses sur lesquelles on doit se pencher avec le plus de professionnalisme et non pas déléguer ça au prestataire qui fait son petit boulot à peu près dans l'état de l'art et sans être véritablement innovant. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Question peut-être un peu secondaire. Le montant du contrat baisse. C'est essentiellement, si j'ai bien compris, parce qu'on a arrêté les prestations dites P1 sur le fioul, d'approvisionnement fioul. Est-ce que c'est la seule raison de la baisse ou est-ce qu'il y en a d'autres ?

MME SCHOELLER : En ce qui concerne le gymnase Carnot, il faut savoir que c'est un ancien bunker et le souci c'est la ventilation, ça on est tout à fait conscient. C'est vrai qu'il n'y a pas eu encore de solutions trouvées mais c'est vrai que les choses ne vont pas en s'améliorant et là vraiment je pense qu'il faut qu'on fasse une étude plus approfondie, quitte peut-être à ne plus utiliser ce bâtiment. En ce qui concerne les objectifs, la maison Dalpayrat je n'oublie pas qu'il y a quand même un locataire qui s'y trouve et que le chauffage il n'est pas dû uniquement à la partie musée mais également au locataire qui occupe ces locaux à l'année. Troisièmement, la réduction est due essentiellement, comme le dit Monsieur HERTZ, au passage du fioul au gaz sur nos 2 chaudières, que ce soit à la mairie annexe comme à la maison Dalpayrat.

Monsieur le Maire : Pour compléter, les objectifs sont bien en mégawatts-heure et non pas en euros. Ensuite, on peut optimiser, mutualiser davantage. Dans ce cadre-là, on est dans un avenant au contrat existant. Ce que je peux vous dire c'est qu'on est en train de démarrer des études pour l'optimisation de l'éclairage sur l'ensemble de la Ville. Bien sûr, ce n'est pas lancé mais c'est une première réflexion qui commence à être menée autour de ça dans le cadre du renouvellement du marché que détient aujourd'hui CITEOS dans le cadre de ce renouvellement qui se profile l'horizon fin 2019. On va commencer à réfléchir à toutes les conditions, toutes les possibilités de réduction, d'optimisation de la consommation d'énergie électrique. Je rappelle qu'actuellement encore, au niveau de la consommation d'énergie électrique au niveau des bâtiments de la Ville hors chauffage, l'éclairage public c'est 50 % de la facture de la Ville.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 8 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, M. LETTRON, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. BONAZZI et M. THELLIEZ)

MAJORITE

Nous passons maintenant à un point différent qui concerne le budget participatif et la désignation des membres du Comité d'éligibilité. Je donne la parole à Monsieur Cédric NICOLAS auquel j'ai délégué ce chantier.

FINANCES

Rapporteur : Cédric NICOLAS

18. Désignation des membres du Comité d'éligibilité – Budget participatif

Monsieur NICOLAS présente le rapport

M. NICOLAS : Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons approuvé la mise en place du budget participatif et son règlement intérieur. Le règlement intérieur prévoit la mise en place d'un Comité d'éligibilité composé de 5 Réginauburgiens et de 5 élus du Conseil Municipal. Ce Comité d'éligibilité se réunira le jeudi 18 octobre à partir de 19h00 avec potentiellement, si on a beaucoup de projets à étudier, un petit créneau la semaine suivante également, le jeudi de la semaine suivante. Je me permets de faire un petit point sur le budget participatif. On a fait une communication assez importante dans le magazine de Bourg-la-Reine, on était présents également au forum des associations et les 2 week-ends suivants dans les quartiers et rue Roedel pour présenter le budget participatif et la démarche aux Réginauburgiens. Aujourd'hui, on est déjà à 24 projets déposés sur la plateforme Participons.Bourg-la-Reine.fr et on en a une dizaine en cours de rédaction par les porteurs. Concernant le Comité d'éligibilité, je rappelle que son rôle n'est pas de choisir les projets mais uniquement de vérifier qu'ils répondent aux critères que l'on a définis dans le règlement intérieur, qui sont : relever de la compétence de la Ville ; être localisé sur le territoire communal ; être d'intérêt général ; concerner des dépenses d'investissements uniquement ; que la somme du projet lui-même soit inférieure à 50 000 € pour qu'on puisse développer plusieurs projets dans le cadre de ce premier exercice ; qu'il soit suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement et que sa mise en œuvre puisse être faite dans les 2 années à venir.

Pour la désignation de ce Comité d'éligibilité, il est donc proposé de désigner 5 Réginauburgiens par tirage au sort. Aujourd'hui, nous avons reçu 13 candidatures par le formulaire qui était présent dans le magazine de Bourg-la-Reine et sur le site internet. Il sera également proposé de désigner 5 élus du Conseil Municipal par vote, si vous en êtes d'accord par scrutin public.

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer d'abord au tirage au sort des 5 Réginauburgiens. Je crois que les bulletins sont préparés. Y a-t-il une main innocente dans l'assemblée qui veut bien tirer au sort et une autre main qui contrôle la main innocente ? Pas de main innocente ? Monsieur DELRIEU s'il vous plaît. Il faut ouvrir derrière et puis tirer, il faut l'aider, je pense qu'il faut le poser dans l'autre sens, tourné de 90°. Voilà, je crois que ça me paraît plus simple. (*hors micro*) Merci beaucoup.

M. NICOLAS : Si vous le permettez Monsieur le Maire, je propose qu'on tire également au sort 5 noms supplémentaires en suppléance au cas où ces 5 personnes ne seraient pas disponibles le 18 octobre.

Monsieur le Maire : Très bien, merci beaucoup. Donc vous n'avez pas terminé. (*hors micro*) Merci Monsieur DELRIEU.

Je répète rapidement. Les 5 titulaires sont Monsieur Fahem BEN MESSAOUD, Monsieur Christophe GELARDIN, Dramane COESTER, Marie-Claire JULLIEN, Nicole NICOLAY Les suppléants : Fatma BRETT-BALEGH, Sarah JOUCHTER, Luis RAMOS, Dhelia DJEBBAR et Bernard BOTALLA GAMBETTA. Merci Monsieur DELRIEU.

Nous allons maintenant procéder au vote pour les représentants de la municipalité. Il y a 5 postes, la majorité ne présentera que 4 candidats. Est-ce que l'ensemble des conseillers sont d'accord pour qu'on effectue un vote à main levée ? Pas d'opposition ? Je propose à main levée. (*hors micro*) Non la question n'était pas encore là, je vais les donner. J'ai dit il y a 5 candidats, mais la majorité ne proposera que 4 candidats. (*hors micro*)

M. LETTRON: Excusez-moi, sur les 5 conseillers en fin de compte pour faire court, vous octroyez ou vous laissez un seul poste, un seul conseiller de liste de l'opposition ?

Monsieur le Maire : On proposera 4 candidats

M. LETTRON : Moi je demande le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder au vote à bulletin secret. Vous avez des bulletins dans votre chemise. La majorité propose un bulletin avec 4 noms. Monsieur NICOLAS va rappeler les 4 noms et puis vous utilisez ce bulletin ou vous utilisez un autre bulletin en mettant d'autres noms. Monsieur NICOLAS va les distribuer.

M. NICOLAS : Pour le groupe Vivons Bourg-la-Reine, nous proposons les candidatures de Mariam DANWILY, Joseph HAYAR, Lise LE JEAN et Isabelle SPIERS.

Monsieur le Maire : Qui sont les autres candidats s'il vous plaît ?

M. BONAZZI : Pour la liste Florence MAURICE.

Monsieur le Maire : Y a-t-il encore d'autres candidats ? Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ également. Est-ce qu'il y a 2 scrutateurs qui veulent bien ? Monsieur DELRIEU et est-ce que Madame BROUTIN vous ne l'avez pas encore fait ? Tous les 2 si vous voulez, c'est très bien. Il faut prendre la boîte et ramasser les bulletins de votes s'il vous plaît.

Je rappelle les procurations pour les votes : Monsieur RUPP a la procuration de Monsieur VANDAELE, Madame BARBAUT celle de Madame PEPIN, Madame SPIERS celle de Madame CLISSON-RUSEK, Monsieur CHEVREAU celle de Monsieur DE LAMBILLY, et Madame THIBAUT celle de Madame MAURICE.

(*déroulement du vote*)

S'il vous plaît, il y en a un qui ouvre le bulletin et l'autre le lit à haute voix.

(*dépouillement*)

Moi je compte. Mariam DANWILY 22 voix ; Joseph HAYAR 22 voix ; Lise LE JEAN 23 voix ; Isabelle SPIERS 22 voix ; Florence MAURICE 9 voix ; Henri THELLIEZ 4 voix ; et Jean-Pierre LETTRON 4 voix. Sont élus Mariam DANWILY, Joseph HAYAR, Isabelle SPIERS, Lise LE JEAN et Florence MAURICE. Merci beaucoup.

Nous passons à la décision modificative N° 1 du budget 2018. Je passe la parole à Monsieur RUPP s'il vous plaît.

19. Approbation d'une Décision Modificative N° 1

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur HERTZ. Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Je ne comprends pas la raison pour laquelle on voit arriver dans une décision modificative l'adhésion à un service de médecine préventive puisque c'est une obligation depuis

1984. Par ailleurs, je suis opposée au recours trop systématique au cabinet extérieur pour toute étude, ici l'extension des horaires de la médiathèque. Je suis convaincue qu'elle aurait pu être réalisée en interne ou lors de la réalisation de l'investissement qui est récent, ce qui aurait économisé 8 000 €.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Je souscris à ce que vient de dire ma collègue. Tout à l'heure je reviendrai sur l'AJR puisque c'est au point suivant. Par contre, le recours à de nombreuses études complémentaires extrêmement coûteuses, je suis inquiet globalement parce que je me demande finalement pourquoi une partie de ces études au moins n'est pas faite par le personnel municipal. Je comprends bien que dans certains cas, quand c'est extrêmement pointu, on ait recours à un cabinet d'étude mais là ça prend un tour assez systématique. Concernant l'extension des horaires, on s'inscrit dans un plan national, sur l'ouverture, l'élargissement de la plage d'ouverture, je rappelle d'ailleurs que notre liste était partisane dès le départ d'une ouverture plus large que celle qui est actuelle. Il n'y a que 8 000 € sur ces frais d'études qui sont à la charge de la commune mais peu importe, ce qui compte c'est qu'on va gaspiller 32 000 € de finances publiques alors que c'est financé par le ministère de la Culture dont on sait les difficultés actuelles. Il y a une incohérence totale à ce niveau-là, j'ai du mal à comprendre à quoi correspondent ces 32 000 € d'études pour une ouverture qui n'est pas si compliquée que ça à prévoir et dont on connaît la conclusion en plus.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

M. RUPP : Je vais répondre à ces 2 questions. Tout d'abord la première question sur les frais de médecine préventive. Ces frais de médecine préventive ont été prévus au budget primitif au chapitre 012 et on les dépense sur le chapitre 011, je parle sous votre contrôle Monsieur Fred LOUISY, c'est bien ça ? C'est un transfert de chapitres. Quant à la médiathèque, oui le ministère de la Culture lance une grande politique nationale pour élargir les horaires d'ouverture. Donc nous souhaitons, et je le répète, nous inscrire dans ce dispositif qui est largement subventionné. Nous ne pouvons que nous féliciter que ce dispositif soit largement subventionné parce que sur les 32 000 €, nous aurons 24 000 € de subventions donc seulement 8 000 € à notre charge. Quant à l'étude, c'est une étude très importante qui va toucher non seulement les publics de la médiathèque mais les publics qui ne la fréquentent pas. Je suis très étonné Monsieur HERTZ que vous en connaissiez déjà les réponses, moi j'attends de connaître le résultat de cette étude. J'avoue d'être très étonné que vous puissiez déjà en connaître les résultats, je ne vois pas comment vous pouvez.

M. HERTZ : Il suffit de regarder le site du ministère de la Culture.

M. RUPP : Voilà pourquoi nous nous inscrivons dans ce dispositif qui permettra, suivant les conclusions, d'offrir un nouveau service à nos habitants et d'être sûrs de le faire d'une manière qui réponde à nos attentes de nos habitants. Encore faut-il avoir une connaissance précise de ces attentes, c'est justement l'objet de l'étude.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur RUPP.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 23

Contre : 8 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, M. LETTRON, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

MAJORITE

Je vous propose de passer maintenant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'AJR. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

20. Approbation de l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'AJR

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Qui veut poser une question ? Monsieur BONAZZI, Monsieur HERTZ et Monsieur THELLIEZ. Monsieur BONAZZI, s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Plus qu'une question, c'est une remarque ou un ensemble d'étonnements. Il y a quand même dans les thématiques qui viennent d'être abordées sur la baisse des recettes et l'augmentation, il y a pas mal de choses qui ressortent de la gestion du personnel parce que le redressement URSSAF c'est quand même le signe d'un problème dans la gestion du personnel historique. S'il y a un redressement ça veut dire que les choses n'ont pas été très bien faites. 46 000 € sur 2 ruptures conventionnelles et une fin de contrat c'est aussi le signe d'un malaise parce qu'on parle quand même de sommes conséquentes et c'est une association qui n'a pas un personnel pléthorique, donc c'est important. Je me pose la question, le A de AJR, c'est une association, de la gouvernance de cette association et de la qualité de son fonctionnement. Une association sous convention et, c'est naturel et tout à fait correct, sous subventionnement important de la mairie. Comment est-ce qu'on a pu laisser dériver, je ne veux accuser personne parce que ce n'est absolument pas personnel mais cette gestion-là et ces problèmes survenus à ce niveau-là. On est quand même dans un déséquilibre qui est profond. Après je pose une question mais qui est plus une anticipation mais en réunion de commission, Monsieur RUPP a laissé entendre que l'avenir des missions de l'AJR pourrait passer par le fait que des personnels sont aujourd'hui AJR deviennent des personnels municipaux. Je voudrais entendre Monsieur le Maire ou le reste de l'équipe nous expliquer si c'est vrai, si c'est faux, si c'est vrai pourquoi et si c'est faux c'est que c'est faux.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur HERTZ, s'il vous plaît.

M. HERTZ : Je vais être bref parce que je ne vais pas redire ce qu'a très bien dit Christophe BONAZZI. Mais juste une petite question, parce que je me souviens d'avoir voté une avance mais je me rappelle qu'il y avait une interrogation sur qui allait signer la convention in fine côté AJR. Ça renvoie aux problèmes de gouvernance de l'AJR qui sont extrêmement préoccupants, sachant en plus le rôle que joue l'AJR tout particulièrement dans le quartier des Bas Coquarts.

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ, s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : Je pensais qu'il avait été dit qu'en ce qui concernait les subventions complémentaires exceptionnelles c'était terminé. Moi les associations, je pense qu'on doit les aider. Ma question est la suivante, c'est une association qui est en difficulté je ne vais pas revenir, c'est dans le texte. Quelle est la nature de leurs difficultés ? Ma question est la suivante, est-ce que ce que l'on va certainement faire pour cette association, la disposition qui sera prise serait le cas échéant valable pour toutes associations se retrouvant dans des situations financières, dans des difficultés identiques ?

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP. Je propose ensuite à Madame KHALED de compléter, je pourrai compléter également.

M. RUPP : Sur le point financier, j'ai repris toutes les subventions Ville et Etat dont cette association a bénéficié toutes ces dernières années. Et on voit qu'à partir de 2012 où l'association avait 190 000 €, la subvention de la Ville, elle n'a pas diminué. Elle est passée, on a eu 178 000 en 2013, 161 000 en 2014, 147 000 en 2015. Les chiffres n'ont pas cessé de baisser pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure, notamment la baisse des subventions de l'Etat au titre de la politique de la ville.

MME KHALED : En complément, j'ai entendu les termes de négligence de l'équipe et de dérive de la gestion. Il faut préciser au sujet du redressement URSSAF que c'était une difficulté qui a été rencontrée par l'association avec son cabinet comptable qui a mal calculé les charges salariales qui étaient dues dans le cadre des contrats aidés. Le redressement URSSAF est venu corriger cette erreur du cabinet comptable. Ensuite, vous avez évoqué 2 ruptures conventionnelles et une fin de contrat, il y a 3 ruptures conventionnelles et une fin de contrat. Ensuite, comment on a laissé dériver la

gestion ? En fait nous n'avons pas laissé dériver la gestion, bien au contraire on a toujours été aux côtés de cette association. Mais comme vous l'a exposé Monsieur RUPP, l'AJR a rencontré des difficultés structurelles pour plusieurs raisons. D'abord il y avait, sur les 4 salariés, 2 salariés en contrats aidés donc à la fin des contrats aidés ça a créé un besoin de trésorerie, puisqu'il n'y a plus les aides de l'Etat qui interviennent. Ça, peut-être que l'AJR aurait pu l'absorber. Mais il y a eu au même moment la sortie du contrat de ville et donc la fin des financements et de l'Etat et du Conseil Départemental. Evidemment, ça a créé un déséquilibre qui était un peu trop important à absorber. On était engagé dans une convention pluriannuelle avec l'AJR, on a soutenu cette association puisqu'après la fin du contrat de ville on a augmenté sensiblement la subvention de la mairie, mais ce n'était pas suffisant pour repasser au-dessus des difficultés. La fin des contrats aidés, ça a aussi généré un coût de la masse salariale qui était devenu exorbitant par rapport, et qui obérait les capacités d'intervention de l'association dans le déroulement de son programme d'action. Ensuite, vous nous avez parlé de l'avenir des missions et du choix du personnel de l'AJR. Sur 4 agents de la filière, un agent a fait le choix de candidater sur une fiche de poste de la Ville. Sur la fin des subventions exceptionnelles, est-ce que c'est valable pour toute association ? C'est vrai que le principe qui est affiché de bonne gestion c'est de demander aux associations de pouvoir nous proposer une demande de subvention en une fois dans l'année, de pouvoir l'anticiper pour qu'on ait une vision globale des financements des associations. Mais bien évidemment, toute association est susceptible dans son histoire d'être confrontée à des aléas, des impondérables et ça a été le cas de l'AJR cette année.

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED. Je pense qu'on a répondu à l'ensemble des questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne une subvention exceptionnelle au GEPSM, on en a parlé tout à l'heure. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

21. Approbation de l'octroi d'une subvention exceptionnelle au GEPSM

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 1 (Madame THIBAUT)

MAJORITE

On passe à un point qui concerne la mise à jour des catégories et la durée des immobilisations à amortir. Monsieur RUPP s'il vous plaît. Je pense qu'on peut être assez bref là-dessus.

22. Approbation de la mise à jour des catégories et la durée des immobilisations à amortir

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne l'admission en non-valeur d'anciennes créances éteintes. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

23. Admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Je suppose qu'il n'y a pas de questions sur ce point. Si, Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : C'est simplement une remarque. On a dit tout à l'heure dans les décisions, on a parlé de la Villa Saint-Cyr, on a parlé d'une dépense de 400 000 € en disant si on en a déjà parlé en commission. Ça n'a jamais été passé en commission finances sauf erreur. Au moment du vote du budget, j'avais soulevé le fait que c'était une somme colossale, on avait dit « c'est vrai que c'est beaucoup on va re-regarder, etc. », et là on est en train de passer 400 000 € de pelouse en plastique et 500 000 € de travaux à la Villa Saint-Cyr sans aucune visibilité pour le Conseil d'un côté comme de l'autre. Là par contre on discute de 414,98. Je suis une fois de plus assez navré de voir des ordres de grandeur comme ça, là il y a un millier entre les 2 : 400 d'un côté, 400 000 de l'autre. Et ça occupe dans nos débats la même place. C'est absurde.

Monsieur le Maire : Je crois que là c'est un point administratif qu'on est obligé de passer.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants:31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Maintenant d'autres créances admises en non-valeur, plus récentes.

24. Créances admises en non-valeur

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur VAN PRADELLES.

M. VAN PRADELLES : Merci Monsieur le Maire. Pour les particuliers on peut comprendre la notion d'insolvabilité, par contre dans l'un des débiteurs il s'agissait d'une Communauté d'Agglomération nous dit la note de synthèse. Alors quelle est cette Communauté d'Agglomération et pourquoi ne peut-on pas recouvrer cette créance ? Si c'est la CAB en principe, c'est Vallée Sud qui a récupéré les dettes.

M. RUPP : Je n'ai pas la réponse. Nous interrogerons la trésorière de Sceaux pour savoir pourquoi on n'a pas été en mesure de recouvrer. D'ailleurs je te rappelle qu'on garde toujours, malgré l'admission en non-valeur, la faculté de recouvrer. Au cas où un recouvrement serait possible, il serait naturellement engagé.

Monsieur le Maire : Merci pour ce complément et puis pour cette action qui a été prise.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention :0

UNANIMITE

On passe maintenant à l'approbation d'une demande de remise gracieuse. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

25. Approbation d'une demande de remise gracieuse

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Madame THIBAUT et Monsieur BONAZZI. Monsieur LETTRON, s'il vous plaît.

M. LETTRON : Si les chèques emploi service sont perdus et que personne ne les a utilisés, ils ne sont plus utilisables donc l'argent il n'est pas parti ailleurs. Ceux qui avaient donné les chèques emploi service peuvent refaire les mêmes. Je ne comprends pas.

M. RUPP : Ce que je dois vous expliquer c'est que le chèque emploi service là, « pré-financé », au fond c'est comme un chéquier, c'est un titre de paiement. Les personnes remettent, ils nous l'ont remis. Et donc comme ce titre de paiement n'a pas été encaissé, on n'a pas pu l'encaisser auprès du centre émetteur. Nous, nous avons le déficit de cette somme, le trésorier n'a pas cette somme.

M. LETTRON : Monsieur RUPP excusez-moi, n'insultez pas mon intelligence, ça j'avais compris, ce n'est pas ça. Ma question c'est celui qui a fait le chèque emploi service, s'il a été perdu il n'a pas été débité, il peut le refaire. C'est ça que je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Non, les chèques emploi service sont payés par l'employeur, l'employeur a payé le chèque emploi service. Aujourd'hui, le montant il est quelque part au CESU.

M. RUPP : Les chèques emploi service s'achètent. Le Comité d'Entreprise, l'employeur a payé des chèques emploi service et les donne à ses collaborateurs, la première chose qu'il fait il les paye, et après le détenteur du chèque emploi service s'adresse au service émetteur pour, lorsque ça a servi comme titre de paiement, pour en demander le paiement.

M. LETTRON : Vous disiez que chaque chèque on pouvait le suivre, on pouvait savoir s'il avait été débité ou pas. L'employeur il a bien acheté le chèque emploi service à quelqu'un. Ce quelqu'un il a eu l'argent de l'employeur mais il n'a jamais fait la dépense du chèque emploi service.

Monsieur le Maire : L'employeur achète le chèque au CESU. Le CESU est un organisme. Il a perçu l'argent de l'employeur, ce qui se passe en fin d'année, le CESU fait le bilan de tout ce qu'il a touché de l'employeur et de tout ce qu'il a dépensé. La différence est reversée à l'entreprise qui est obligée de le verser au CE de l'entreprise, au salarié. Globalement au salarié. Ça abonde ensuite le Comité de l'Etablissement. Ça serait au CE de payer et c'est le CE qui va retrouver au final l'argent. Le CE va l'avoir, peut-être un ou 2 ans après. (*hors micro*) Je vous facilite votre vote. Ce ne sont pas les syndicats, le CE ce n'est pas obligatoirement un syndicat. La loi a changé également là-dessus. Il n'y a pas que les syndicats au CE. Monsieur THELLIEZ, une question encore ?

M. THELLIEZ : Moi ce qui m'échappe, et vous allez me répondre. Indépendamment, puisqu'il ne s'agit pas d'une malversation donc c'est une erreur professionnelle, dans ce genre de situation les gens qui ont comme mission la gestion de comptes, de manipulation de règlements. Dans ce cadre-là, en général c'est couvert par une assurance, ça rentre dans le cas d'une erreur professionnelle qui est prévue par des assurances.

M. RUPP : Le régisseur n'avait pas d'assurance. L'option d'une assurance est facultative, elle n'a pas été souscrite l'assurance.

M. THELLIEZ : Le régisseur c'est pour nous qu'il travaille. C'est-à-dire qu'indirectement nous pourrions nous avoir une assurance qui couvre ce genre d'événements parce que ça arrive aujourd'hui et il n'y a que ceux qui ne travaillent pas qui ne se trompent pas, ça risque d'arriver à

nouveau et en règle générale pour connaître un petit peu ce genre de situation, c'est dans la mesure où il ne s'agit pas d'une malversation et que c'est une erreur qui rentre dans le code de ses obligations professionnelles, c'est une assurance civile qui couvre ça.

M. RUPP : Oui mais en hypothèse il n'y avait pas d'assurance, la collectivité ne peut pas souscrire cette assurance pour ses régisseurs. Le régisseur perçoit une indemnité de régie qui peut notamment le mettre en situation de lui-même régler son assurance.

M. THELLIEZ : Vous venez donc de m'apporter la réponse, c'est qu'on n'a pas d'assurance qui couvre l'activité de ces gens-là en cas d'erreur.

Monsieur le Maire : On passe à l'approbation de cette remise gracieuse.

MME THIBAUT : On avait levé la main. Je continue dans les demandes de précisions. Si je peux comprendre le fait que les CESU se perdent au niveau de la poste, je comprends beaucoup moins comment le régisseur a aussi perdu l'accusé de réception ou au moins qu'il ait perdu la preuve de dépôt du recommandé. Parce que là franchement n'importe qui garde la preuve de dépôt, moi je dépose mes chèques en banque, je garde le document. Ça c'est du B.A.-BA de n'importe qui. Comme c'est son métier moi ça me pose un problème, et comme ça me pose un problème, je ne serai pas pour cette remise gracieuse.

M. RUPP : Notre régisseur n'a pas retrouvé la trace de son dépôt de courrier recommandé à la poste. C'est la réalité.

Monsieur le Maire : Je pense que ça va lui servir de leçon. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je fais une remarque qui vient à la fin de toute la série des exposés sur la commission finances. Juste cette remarque je l'ai faite en finances, je pense que je ne suis pas le seul à avoir reçu ça dans ma boîte aux lettres. C'est un document émanant du territoire qui nous fait, c'est d'ordre publicitaire parce que ça représente des choses, il n'y a pas un mot en euros, on parle d'argent qui est de l'argent public, qui est même pour partie l'argent des conseillers municipaux. On nous explique, il y a un petit mot, une jolie image de synthèse et puis 3 lignes sur le Conservatoire, l'espace infos, etc. C'est même la page spéciale Bourg-la-Reine, parce qu'ils se sont organisés pour dire des choses, et derrière on nous fait la pub sur le fait par exemple qu'on a repeint les bennes à ordures, c'est avec de l'argent public et il y a un petit mot pour dire que c'est merveilleux de peindre les bennes à ordures. Le point de contact, c'est le chargé de communication. C'est de l'argent public, c'est beaucoup d'argent public, c'est le territoire à un endroit qui a beaucoup de pouvoir, c'est un endroit qui est totalement méconnu des citoyens et c'est un endroit dans lequel la mairie, que vous y représentez et pas seulement vous, a quelque chose à dire. Je trouve qu'en commission finances, on devrait avoir quelque chose de l'ordre de l'information précise et non pas de la publicité sur ce qui se passe dans le territoire de la Vallée Sud. Là on parle de 400 €, de 2 400 €, de bricoles, là on parle de quelque chose d'absolument considérable pour la Ville, des décisions qui engagent la sécurité, l'incendie, la culture, le Conservatoire, l'environnement, les bennes à ordures on ferait mieux de faire autre chose que de les peindre. Il y a vraiment une problématique majeure de communication aux conseillers municipaux ici de ce qui se passe dans le territoire et par derrière les conseillers municipaux qui représentent les électeurs aux électeurs. Il serait bien de faire passer le message au territoire, et à son président, qu'il ne faut pas nous envoyer des petits machins comme ça si on ne veut pas être un petit peu révolté au niveau de cette communication-là. Fin de ma remarque.

M. RUPP : Je comprends votre remarque Monsieur BONAZZI. Je veux simplement signaler qu'on a tout de même une information financière, purement financière, don't act, qui n'est pas le reflet qualitatif de toute l'activité menée puisque nous aurons le rapport de la CLECT, la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées, qu'on aura à approuver à un prochain Conseil Municipal, sauf que cette CLECT territoriale se tient cette semaine vendredi, donc j'irai au territoire vendredi pour assister à cette CLECT. Au prochain Conseil Municipal je vous rendrai compte du rapport de la CLECT mais ce n'est qu'un rapport financier.

Monsieur le Maire : Ce papier que vous avez, il est pour que la population se rende compte de ce que fait le territoire, ça fait partie de la communication dans la mesure où comme vous dites c'est un organisme qui semble un peu abstrait pour la population c'est au moins pour comprendre comment il agit sur les communes. Les autres aspects, l'aspect financier, sont bien sûr débattus en bureau ou en conseil territorial, il y a des représentants qui sont dans la salle. (*hors micro*) Je vais faire remonter.

M. RUPP : Je partage un point Monsieur BONAZZI, on a un mille-feuille territorial, on a quand même 5 niveaux d'administration au niveau territorial, on a un mille-feuille territorial qui manque complètement de transparence, d'organisation un peu objective, on a quand même 5 strates au niveau territorial, c'est colossal, et pour lesquels on est très peu informés. Comme vous je le déplore, je pense qu'il y en a trop, en plus il n'y a pas assez d'informations.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois qu'on s'écarte un peu du point 25 qui a été abordé.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 23

Contre : 2 (Madame THIBAUT, Monsieur HERTZ)

Abstentions : 6 (M. THELLIEZ, M. LETTRON, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, M. BONAZZI, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE)

MAJORITE

Nous passons maintenant à la communication du rapport d'activité de la société « Les fils de Madame Géraud », délégation du marché d'approvisionnement de la Ville. Monsieur RUPP.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Daniel RUPP

26. Communication du rapport d'activité annuel 2017 de la société « Les fils de Madame Géraud », délégataire du marché d'approvisionnement de la ville de Bourg-la-Reine

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Une question de Madame THIBAUT. Allez-y Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Ce n'est pas une question, c'est un commentaire et puis je suis sûre que ça vous aurait manqué si je ne vous le faisais pas, parce que c'est la dernière fois. Cette délégation finit en beauté ; la société des Fils de Madame Géraud pourra se frotter les mains des résultats qui depuis 6 ans représentent plus de 15 % des recettes, 71 000 € en 2017. L'opposition n'aura eu de cesse de dénoncer cette délégation qui fait la part belle au délégataire et aura coûté cher aux contribuables réginaburgiens. Ce n'est pas en nous traitant d'opposition mensongère diffusant des inexactitudes que vous changerez la réalité des chiffres.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas bien le rapport. Comme ça a été dit, on a mis fin à cette activité et vous connaissez les conditions du nouveau marché. Ce rapport a été présenté, le Conseil en prend acte.

Je passe au point suivant qui concerne la communication de la liste des locaux soumis à la taxe annuelle sur les friches commerciales à Bourg-la-Reine. Je passe la parole à Monsieur EL GHARIB s'il vous plaît

27. Communication de la liste des locaux soumis à la taxe annuelle sur les friches commerciales de Bourg-la-Reine

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

On passe ensuite à la mise en place d'une heure de gratuité dans le parking « Centre-Ville » le mercredi et le samedi matin. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

28. Mise en place d'une heure de gratuité dans le parking « Centre-Ville » le mercredi et le samedi matin

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Monsieur HERTZ, Monsieur BONAZZI. Monsieur LETTRON s'il vous plaît. Monsieur NICOLAS aussi.

M. LETTRON : Ce n'est pas comme ça Monsieur RUPP que vous allez inciter des gens à louer des vélos électriques si vous favorisez le stationnement des voitures.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Je ne suis pas contre le principe d'une heure gratuite. Ceci dit, quand on regarde ce qui se passe autour de nous parce qu'on est loin d'être les premiers à faire cette démarche. Il y a des endroits où ça se fait sur présentation d'un ticket, plus exactement quand ils font leurs courses le commerçant leur donne un ticket qui leur donne droit à cette heure gratuite. S'ils viennent pour une autre raison, ils n'ont pas cette heure gratuite. Ça c'est le premier point.

La deuxième chose, c'est que normalement quand on lance ce genre de truc, il est intéressant d'avoir un retour d'expérience. Qu'est-ce qui a été prévu pour savoir si cette heure gratuite a servi vraiment à augmenter la fréquentation du marché ? Parce que si on ne fait pas de retour d'expérience, on peut toujours faire toutes les choses du monde, on n'est absolument pas sûr d'avoir fait quelque chose qui sert vraiment. Je pense que dans ce cas-là, il faudrait même prévenir que comme d'autres choses on fait disons une expérience sur plusieurs mois et puis qu'au bout de plusieurs mois on regardera ce qui se passe et puis si c'est vraiment positif pour le marché on continue.

Dernier point, la fréquentation du samedi, surtout qu'on fait des études à tire larigot pour tout un tas de trucs, 32 000 € pour la médiathèque mais là on ne fait pas d'étude. Un point sur le marché du mercredi, un certain nombre de commerçants se plaignent de la baisse de fréquentation. Je suis curieux, j'aimerais qu'en particulier on regarde s'il y a eu une incidence réelle avec cette heure gratuite sur la fréquentation du marché du mercredi qui est assez inquiétante par certains côtés.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je reviens sur quelque chose qui a été dit quand on lisait le rapport Indigo, on en a parlé, quelqu'un parmi l'équipe a dit « tout a été fait pour améliorer ». Il y a quelque chose qui a été évoqué jadis et qui n'a pas été fait, ce sont des panneaux où on indique en début de ville, comme il se fait dans pas mal de communes, combien il reste de places libres dans le parking. D'autant plus qu'on en a parlé N fois et N fois on a dit que ce n'est pas évident pour les non Réginaburgiens de savoir comment on rentre dans ce parking et on avait dit que c'était sans doute un moyen efficace. Je pense que ça ça reste à faire, et c'est peut-être à mettre en parallèle de cette action-là mais tout n'a pas été fait.

Monsieur le Maire : Monsieur NICOLAS.

M. NICOLAS : Je ne suis pas persuadé non plus que le tarif soit forcément le frein pour visiter ce parking. Je pense que le parking de centre-ville souffre d'un manque de notoriété. J'aurais voulu

savoir quelles étaient les actions de communication qui allaient être faites à la fois sur le parking mais en particulier sur cette heure gratuite le mercredi et le samedi. Puisqu'on parle du stationnement lié au marché, je rappelle que les riverains du cœur de ville souffrent également d'un problème de stationnement puisque les camions du marché privatisent leurs places et donc ne peuvent pas se garer depuis la veille au soir jusqu'au lendemain matin à midi et que peut-être les riverains du centre-ville pourraient également avoir quelques heures gratuites au parking.

Monsieur le Maire : Monsieur DELRIEU pose une question également oui.

M. DELRIEU : Je réagis à la manière dont le sujet est présenté, a priori je n'étais pas forcément hostile à cette idée mais le cours du débat commence à me faire changer d'état d'esprit. Je trouve déjà qu'il y a un vrai problème de cohérence quand on suggère aux habitants de Bourg-la-Reine de venir en voiture au marché et que par ailleurs on défend le fait qu'il faut développer une circulation douce au sein de la Ville. Il y a une contradiction qui me semble assez essentielle. Je vois des affiches dans mon quartier à la Faïencerie qui est quand même à 350m du marché, où on incite les gens à venir stationner au parking du centre-ville. Là je pense qu'on marche un peu sur la tête, si on a un tant soit peu d'esprit cohérent et un cerveau qui marche bien avec les 2 côtés. Par ailleurs, ce que j'ai entendu de la part de Monsieur RUPP concernant le couple stationnement-commerce, je suis assez en désaccord avec cette idée-là. Il s'avère que les consommateurs les plus assidus sont les piétons et les cyclistes et que je pense qu'à ce moment-là il faudrait développer de manière considérable le stationnement cycliste pour venir au marché parce que les gens qui sont un peu éloignés du centre-ville le feraient volontiers s'ils avaient la capacité de garer leurs vélos dans de bonnes conditions. Les rares places de stationnement cyclistes qui se trouvent devant le Monoprix et devant le bureau de police municipale sont pleines les jours de marché de manière encore pire que les autres jours. Si on développait cette idée-là, ça aurait l'avantage d'être cohérent par rapport à un autre discours sur le développement durable qui est celui de la Ville, où on suggère en permanence aux gens de se déplacer à pieds, de se déplacer en vélo, tout sauf en voiture. C'est ce problème de cohérence qu'il faut quelque part trancher, on ne peut pas ménager la chèvre et le chou, à un moment ils finissent par se bouffer. Je propose que vous preniez une décision qui ait un peu de sens.

M. RUPP : Un certain nombre de remarques qui ont été faites, tout d'abord par Monsieur HERTZ. Tout d'abord vous évoquez l'idée de la présentation d'un ticket, ça va être tout simple il n'y aura pas de ticket. La personne qui va fréquenter le parking aura son ticket de parking, et quand il va payer il aura une heure de déduite automatiquement. La question des tickets va être toute simple. Quant au retour d'expérience, je le partage. Nous comparerons les fréquentations actuelles des mercredis et des samedis dans quelques mois. Ça me paraît indispensable lorsqu'on fait quelque chose de voir si la mesure a été utile ou pas ou si ça n'a pas été au fond un effet d'aubaine, je partage complètement l'interrogation. Quant à la baisse de fréquentation du marché du mercredi, vous savez que la majorité des commerçants l'impute à la mise en place des rythmes scolaires où les mamans avaient cessé de fréquenter le marché le mercredi matin accompagnées de leurs enfants. Il se trouve que là, au marché de Bourg-la-Reine depuis la rentrée scolaire, des commerçants me disent « on revoit des familles avec des enfants ». Alors que la fréquentation avait baissé, on me fait observer qu'il y a de nouveau des mamans avec de jeunes enfants. Sur la question des panneaux de places libres, Monsieur BONAZZI, moi je pense que c'est quelque chose qui doit faire l'objet, vous savez que la délégation avec Vinci se termine, il faut absolument inscrire dans le nouveau projet de Délégation de Service Public ou si on ne le fait pas sous cette forme-là, de le traiter nous-mêmes. Quant à Cédric NICOLAS qui parle de ce parking du centre qui n'est pas très connu, qui manque de notoriété, c'est une réalité. Quelle publicité ? Bien sûr on fera des affiches dans le marché pour les commerces sédentaires de Bourg-la-Reine. On fera une information dans le prochain magazine. Et à l'attention des commerçants du marché, des commerçants sédentaires, nous allons éditer des flyers pour qu'ils remettent à leurs clients. Moi je m'occupe du marché, je vais surtout parler du marché. Je souhaite que pendant plusieurs semaines les commerçants des marchés aient tous ces flyers et les mettent systématiquement dans le sac de leurs clients, au moins comme ça les gens auront l'information.

Sur la remarque de la cohérence de développer une politique de développement durable et d'inciter l'usage de la voiture pour fréquenter les commerces. Alors, il peut y avoir une contradiction apparente, maintenant il y a tout de même une réalité, moi je vais toujours revenir sur le marché de Bourg-la-Reine, près d'un client sur 2 n'est pas de Bourg-la-Reine. Ces gens-là, un certain nombre ne peuvent pas non plus, tout le monde ne peut pas non plus venir à vélo. D'ailleurs je rappelle que pour le vélo, qu'on va créer dans le cadre de l'aménagement de la place de la Gare un parking vélo important qui pourra être utilisé. Encore une fois, tout le monde ne peut pas venir à vélo, les courses aussi c'est lourd, et l'usage de la voiture est aussi une réalité. Je pense qu'il faut avoir une approche très pragmatique et faciliter toutes les mobilités douces et éventuellement celles qui ne le sont pas pour ceux qui ne peuvent pas les utiliser.

Monsieur le Maire : Simplement pour compléter, j'approuve également le fait que le parking du centre n'est pas assez visible. L'indication du nombre de places de façon dynamique, on est toujours à l'étude, on n'a pas abouti pour l'instant avec Indigo. Dans le cadre des travaux de la place de la Gare, il est bien prévu que l'entrée du parking soit mieux indiquée, c'est un des points de ces marchés-là.

M. RUPP : En tout cas, ce que je peux vous dire c'est que c'est une mesure très attendue par les commerçants.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 26

Contre : 1 (M. DELRIEU)

Abstentions : 4 (M. BONAZZI, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, Mme THIBAUT et M. HERTZ)

MAJORITE

Point suivant concerne l'adhésion au groupement SIPPAREC et adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO qui concerne un certain nombre de compétences. C'est encore Monsieur RUPP qui va vous exposer ce point.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Rapporteur : Daniel RUPP

29. Modification de l'adhésion au groupement SIPPAREC et adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Tout le monde connaît historiquement comment a été créé le SIPPAREC, là on rajoute à chaque fois des choses. Tout à l'heure Monsieur RUPP vous parliez du mille-feuille administratif, vous aviez l'air de vous en plaindre. Mais là quand vous mettez des compétences dans ce truc-là, vous recréez une autre structure. Si je prends par exemple la performance énergétique, vous allez m'expliquer que c'est parce que la commune n'a pas les compétences, d'accord mais peut-être que le territoire peut l'avoir, peut-être que le Grand Paris peut l'avoir, peut-être qu'au Département on peut l'avoir, peut-être qu'à la Région on peut l'avoir. Non, on remet des trucs au SIPPAREC ! Comme le SIPPAREC sa mission principale de naissance n'a plus beaucoup d'intérêt, il faut qu'il rajoute des trucs pour survivre et nous on y va. Mais en même temps on fait des discours contre le mille-feuille administratif. On est bon jusqu'au bout. Maintenant, le truc performance énergétique, moi j'aimerais savoir quand est-ce qu'on l'a utilisé à Bourg-la-Reine, parce que je veux bien qu'on paye mais quelles études on a eu, moi depuis qu'on a ça, je n'ai jamais rien eu.

Monsieur le Maire : Les services y ont recours.

M. LETTRON : D'accord. Est-ce qu'on a eu recours à ça pour le chauffage du CAEL ? Parce que si oui, j'aimerais bien avoir une trace du conseil du SIPPAREC pour le CAEL et de la solution choisie. Vous voyez ce que je veux dire ? Mille-feuille administratif, moi je veux bien qu'une commune ne sache pas construire une piscine, il vaut mieux que ce soit une autre entité déjà existante, Département. Le SIPPAREC, si on continue à chaque fois à prendre ce qu'il nous propose, bientôt ils vont même nous vendre le bouquet Canal +, pourquoi pas. Ce sont des gens qui ont besoin de sortir des trucs pour survivre et nous on ne se pose pas de questions, on continue on y va. Performance énergétique, j'aimerais bien avoir une trace des conseils qui nous sont donnés.

M. RUPP : Une remarque générale par rapport à ce que vous venez de nous dire, c'est vrai que le SIPPAREC, je peux rejoindre votre avis suivant lequel chaque structure a une tendance naturelle à grandir et à grossir. C'est une réalité. Et c'est pour ça qu'effectivement le mille-feuille territorial est un énorme danger et on finit par avoir aussi parfois des doublons. Ce qui est une réalité, je partage cette remarque. Maintenant, une petite commune de Bourg-la-Reine, lorsqu'elle passe des marchés publics, n'a pas les moyens d'obtenir des résultats faramineux du fait que nos marchés sont peu importants. Quand on passe un marché par exemple pour la téléphonie mobile, pour toute la téléphonie, par l'intermédiaire du SIPPAREC on obtient des prix, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais on obtient des prix incroyables, parce qu'on s'est groupés. Donc moi l'intérêt de se grouper, globalement, c'est quand même l'idée là, c'est d'avoir des groupements de commandes ; l'intérêt de se grouper, il est évident pour nous, et nous permet de faire des gains d'économie d'échelle.

Monsieur le Maire : On peut tout remettre en cause, là il s'agit effectivement d'un groupement je crois de 132 communes, qui sert avant tout de centrale d'achats et qui par la force de ces 132 communes arrive à mieux négocier qu'une commune seule. Alors, bien sûr ça pourrait être le Département, le territoire, c'est une autre structure ; il faut peut-être le transférer à un moment donné, je suis d'accord avec vous, mais on en est là aujourd'hui. Pour la performance énergétique, aujourd'hui ce sont eux qui récoltent tous les certificats pour l'électricité. Ce n'est pas obligatoire mais on passe par eux parce que c'est une simplification énorme.

M. BONAZZI : Première question, quand on passe par le SIPPAREC, est-ce qu'on a le droit de définir un cahier des charges, on y revient, avec notamment une part d'électricité renouvelable et quelle est-elle si c'est oui la réponse ?

Deuxième question, quand on passe par le SIPPAREC, est-ce qu'on a le droit de prévoir à terme d'exclure une partie des achats de l'électricité, et je pense particulièrement à la Faïencerie où on pourrait spécifiquement puisque pour l'instant on appelle ça un futur écoquartier, avoir de l'électricité renouvelable, au moins à destination de ce quartier-là ?

Monsieur le Maire : Mais la question c'est une possibilité, ce n'est pas une obligation de passer par le SIPPAREC. (*hors micro*)

M. BONAZZI : Première question est-ce qu'on peut demander au SIPPAREC d'avoir une électricité avec une typologie en particulier sur l'électricité renouvelable ? Là je comprends, je ne sais pas.

Et le deuxième, j'ai compris que oui on peut exclure une zone mais sur la première...

Monsieur le Maire : Ce sont des groupements d'achats, après il faut regarder ce qu'il y a derrière.

M. BONAZZI : Parce qu'on peut acheter des pommes ou des poires dans un groupement d'achats !

Monsieur le Maire : Bien sûr, mais il y a plusieurs options effectivement. On va regarder.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 24

Contre : 1 (M. LETTRON)

Abstentions : 6 (M. HERTZ, M. DELRIEU, Mme THIBAUT pour Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme

BROUTIN et M. BONAZZI)

MAJORITE

On passe à la partie Ressources Humaines, notamment la convention d'objectifs et de partenariat entre la Fédération des MJC et la ville de Bourg-la-Reine, et ça rejoint un autre sujet qu'on a vu tout à l'heure.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

30. Approbation de la convention d'objectifs et de partenariat entre la Fédération des MJC et la ville de Bourg-la-Reine

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI.

MME THIBAUT : Je suppose, mais vous allez me confirmer, qu'on va retomber sur le problème de montant forfaitaire du responsable du CAEL. Pourquoi n'est-il pas possible d'envisager un recrutement en interne ?

MME LANGLAIS : Effectivement on retombe sur les mêmes problématiques que quand on avait le directeur du CAEL, simplement l'avantage et l'opportunité de conventionner avec cette fédération de MJC c'est qu'on peut avoir en cas de dysfonctionnement ou de non-satisfaction de la personne, on peut avoir quelqu'un tout de suite à disposition de la maison de quartier.

L'autre question c'était quoi Madame THIBAUT ? Ah oui le recrutement en interne. Effectivement, les candidatures proposées n'ont pas donné satisfaction pour recruter une personne de qualité qui soit vraiment la référente du quartier eu égard aux problématiques des jeunes, de l'emploi etc.

Monsieur le Maire : Donc on a fait appel à un réseau professionnel à ce niveau-là. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : J'ai deux questions. La première, j'ai cru vous entendre dire : il commence au 1^{er} octobre. Donc ça laisse entendre que l'affaire est déjà entendue puisque le 1^{er} octobre c'est demain. C'est une question, si j'ai bien entendu.

Et la deuxième, je voudrais savoir ce qu'il y a derrière la phrase un peu sibylline ou le morceau de phrase de « renforcer l'équipe municipale en charge de la gestion et de l'animation du lieu ». Est-ce que l'idée c'est que ça s'arrête là et ça revient à une remarque que j'ai fait précédemment ou il y a quelque chose de plus abouti ou de plus important qui commence par cette idée-là et qui continuera autrement ?

Monsieur le Maire : Je propose à Madame KHALED de répondre au niveau de l'organisation des Trois Mâts qui commence à être mise en place, dont on vous reparlera.

MME KHALED : Effectivement, on a décidé d'avoir recours à la fédération des MJC pour recruter la gestionnaire de la maison des Trois Mâts parce qu'il nous fallait quelqu'un qui puisse impulser une dynamique au niveau de cet équipement. Vous savez, on en a déjà parlé notamment dans la commission, on était entre plusieurs modèles, historiquement, d'abord une maison des associations, ensuite une maison de quartier avec une personne qui oeuvrait au sein de la maison de quartier, Carla BRITO, qui était sur un profil davantage administratif et de gestion de partenariats et de subventions.

Au regard de l'évolution des actions et du programme de prévention que désormais nous voulons mettre en œuvre, notamment envers la population des jeunes mais pas seulement, on souhaite également renforcer notre action envers les familles, il nous fallait une professionnelle qui ait une expérience de l'animation socioculturelle et également de la prévention et de la participation citoyenne. On a estimé que la fédération des MJC, par ses projets historiques et son ADN, était

particulièrement bien indiquée pour nous proposer quelqu'un qui à la fois avait de l'expérience et pouvait aussi apporter un regard neuf sur le fonctionnement de cette structure. Ensuite, on a souhaité développer également l'équipe d'animateurs. Donc il y aura 2 animateurs socioculturels à ses côtés et un 4^{ème} salarié qui aura une fonction d'agent d'accueil et d'accompagnement des personnes qui vont fréquenter la structure d'une façon plus libre.

Cette personne qui a été recrutée, qui s'appelle Annie YANGSON, elle aura pour objectif à la fois d'animer le lieu, de mettre en œuvre la programmation de la Ville mais aussi de renforcer la coordination avec les associations qui vont continuer à développer des activités au sein des Trois Mâts. On est en train, avec cette nouvelle équipe qui vient de se constituer, d'affiner le projet de la structure. On sera amenés à vous le présenter et il y aura également une porte ouverte des Trois Mâts le 13 octobre après-midi où toute l'équipe Ville et associative pourra faire état des activités, répondre aux questions des personnes.

Monsieur le Maire : Et pour compléter vos questions, la personne doit prendre ses fonctions dans ce cadre-là le 1^{er} octobre ; évidemment que si on n'approuve pas la convention, elle ne prendra pas ses fonctions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

UNANIMITE

On passe au point suivant qui concerne la modification des emplois permanents de la Ville.

31. Approbation de la modification des emplois permanents de la Ville

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : On voit 2 des 4 personnes mais les 2 animateurs, je rappelle d'ailleurs que dans le passé il avait été dit et en particulier par Madame KHALED qu'il fallait un animateur local, et finalement il n'y en a pas vraiment eu avant, et donc ces 2 animateurs si je comprends bien ils sont déjà là, comment ça se passe ?

MME LANGLAIS : Pour être sûre de bien comprendre ta remarque Arnaud, qu'est-ce que tu appelles « animateur local » ?

M. HERTZ : Pardon, animateur socioculturel. Sur les 4 personnes tu as dit qu'il y avait le directeur, l'agent d'accueil et 2 animateurs socioculturels. Donc c'est sur les animateurs socioculturels que ma question porte.

MME LANGLAIS : Il y a un animateur déjà qui est recruté. Et il y a un deuxième animateur qui est en voie d'être recruté. C'est-à-dire qu'on a sélectionné la personne, on va lui annoncer qu'elle a été sélectionnée ; il reste à confirmer de sa part qu'elle est bien d'accord pour prendre le poste. Le cas échéant, si elle nous confirme qu'elle est toujours disponible, cette personne pourrait commencer rapidement. Est-ce que ça répond ?

M. HERTZ : Est-ce que ça veut dire que les 2 emplois étaient déjà créés ? Puisque là on est dans l'approbation de la modification des emplois permanents de la Ville. Comment on peut recruter ?

MME LANGLAIS : On l'écrira quand les personnes auront signé le contrat ; quand les contrats seront vraiment définitifs on créera les postes.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

UNANIMITE

Le dernier point concerne la création du Comité technique unique, du paritarisme numérique, du nombre de représentants du personnel et de la collectivité, du recueil de l'avis des représentants de la collectivité, Madame LANGLAIS s'il vous plaît.

32. Approbation de la création du Comité technique unique, du paritarisme numérique, du nombre de représentants du personnel et de la collectivité, du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THIBAUT : Plus globalement c'est déjà quelque chose que je vous ai dite, ça éviterait qu'on pose une question et qu'on perde une minute au dernier sujet, vous mettez « consultation de l'OS représentée au Comité Technique le 27 juin 2018 ». Alors moi je suis ravie mais ce qui m'intéresse plus c'est leur réponse.

On avait la même question sur le marché où on fait appel à la commission, mais au-delà de faire appel, ce qui est le plus intéressant c'est la réponse que ces gens-là, puisque c'est quelque chose qui peut nous éclairer nous, élus, et si vous pouvez compléter merci.

MME LANGLAIS : Ces élections sont codifiées par les textes donc nous avons l'obligation 10 semaines avant la date du scrutin de faire une information auprès de l'Organisation Syndicale ; en ce qui concerne la liste définitive, elle est en cours de constitution, nous n'avons pas encore terminé le processus. Légalement, nous sommes obligés d'avoir consulté les instances représentatives 10 semaines avant. (*hors micro*) Ils n'étaient pas contre, simplement la liste définitive nous ne l'avons pas encore. (*hors micro*)

Monsieur le Maire : Non mais ils étaient pour. Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Là ce que vous nous proposez en réalité, par rapport à ce qu'il y avait avant, c'est ce qu'il y avait avant moins le CHSCT. Le CHSCT est regroupé là-dedans, grosso modo. C'est ça le truc, on est bien d'accord. Et c'est le progrès social !

Monsieur le Maire : La simplification à ce niveau-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 27

Contre : 1 (M. LETTRON)

Abstentions : 3 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. DELRIEU)

MAJORITE

QUESTIONS DIVERSES

Question orale N°1 de Monsieur LETTRON

Monsieur Le maire, mercredi 29 août 2018 un enfant a été secouru par les pompiers suite à un accident dans le square Carnot.

Pouvez-vous nous donner le diagnostic médical des urgences pour cet enfant et quel est son état aujourd'hui.

Je vous pose cette question car aucun conseiller municipal n'est informé des accidents au sein des équipements municipaux. Pas plus ceux de la majorité que ceux de l'opposition. Seul le hasard nous permet d'être informés, ce qui n'est pas un élément pérenne de la Démocratie Républicaine locale.

Il semblerait que cet accident ne soit pas le premier depuis l'installation des nouveaux jeux.

Pouvez vous donner le nombre d'accident sur un an et les suites médicales de chacun d'entre eux ?
En attendant votre réponse je vous de croire Monsieur le Maire à mes sincères salutations.

Monsieur le Maire répond à M. LETTRON :

Merci M. LETTRON.

Voici quelques éléments sur l'accident dans un premier temps :

Il s'agit d'une jeune enfant de 6 ans qui s'est suspendue à une barre et qui l'a lâché par la suite, ce qui a occasionné sa chute. Le revêtement au sol en gomme a joué son rôle pour amortir la chute. Celle-ci a été transportée consciente et en état de marcher vers l'hôpital du Kremlin-Bicêtre pour un examen de son dos. Pour être tout à fait complet, les pompiers sont arrivés square Carnot à 11h46 et sont repartis à 12h00.

Nous n'avons pas eu des nouvelles de l'état de santé de cette jeune fille car les services hospitaliers ne communiquent jamais d'information par téléphone (secret médical) et ce d'autant qu'aucune procédure d'incident n'a été engagée auprès des services de police.

Concernant le nombre d'accident survenu sur une période d'un an, nous avons interrogé la caserne des pompiers de Bourg-la-Reine.

Ils n'ont comptabilisé aucun incident sur l'année écoulée.

Question orale N°2 de Monsieur LETTRON

Monsieur Le maire, Vous avez choisi un cabinet extérieur pour étudier les horaires de la médiathèque. Avec le plus grand des hasards bien sûr ce cabinet conclu à la nécessité d'ouverture le dimanche et à l'extension des horaires jusqu'à 19h tous les autres jours, hypothèse qui avait vos faveurs !

Si ces modifications devaient avoir lieu comptez-vous élargir les plages horaires des crèches et de l'accueil périscolaire et les ouvrir le dimanche, pour que les personnels concernés puissent avoir les mêmes services que les autres citoyens ?

Par ailleurs si des citoyens ne peuvent aller à la médiathèque que le dimanche, comment font-ils pour aller dans les autres services de la ville notamment l'état civil.

Monsieur le Maire comptez-vous rendre les autres services de la ville accessibles à tous les salariés dont le patronat ne laisse que le dimanche pour avoir des loisirs, faire leurs courses, faire leur ménage, accomplir leurs tâches administratives, s'occuper de leurs familles et de leurs proches, faire réparer leur voiture et bien d'autres taches que la production des richesses ne permet plus d'être faites en semaine.

Par ailleurs le dimanche n'étant plus le jour de repos traditionnel pour notre culture et nos traditions ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de récupérer le bâtiment public qu'est l'église St Gilles pour en faire un temple de la soumission volontaire à l'exploitation du capital.

En attendant votre réponse je vous de croire Monsieur le Maire à mes sincères salutations.

Monsieur le Maire répond à M. LETTRON :

Merci Monsieur LETTRON.

Nous avons effectivement missionné, après avoir passé un marché à procédure adaptée, un cabinet spécialisé dans les problématiques de lecture publique, afin qu'il d'étudie l'opportunité et la faisabilité d'une optimisation des horaires d'ouverture de la Médiathèque.

Cependant, je suis surpris par votre question car vous possédez des conclusions que nous n'avons pas encore. En effet, le cabinet doit réaliser deux enquêtes : une enquête en ligne pour les usagers de la médiathèque et une enquête terrain pour ceux qui ne la fréquentent pas.

Sachant que ces deux enquêtes seront menées du lundi 1er octobre au dimanche 7 octobre, il me paraît présomptueux d'anticiper sur leurs conclusions. Je vous informe, en outre, que les professionnels de la médiathèque sont étroitement associés à cette étude, qui intègre de surcroît l'avis de nombreux autres partenaires municipaux.

Nous vous tiendrons donc informé en temps voulu du résultat de cette étude qui s'appuie donc sur une analyse objective des besoins et des impacts.

Merci

Point d'information sur les conseillers municipaux délégués.

M. le Maire : Je souhaitais vous informer dans un premier temps de la décision de M. Gaëtan de Lambilly de rendre sa délégation relative au protocole et à l'engagement citoyen.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai nommé Mariam Danwily conseillère municipale déléguée aux actions en direction de la jeunesse. Je voudrais la remercier pour avoir accepté cette délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40

Le secrétaire de séance
Joseph HAYAR

